

Samuel Rabaté
Mémoire professionnel de M2 | Urbanisme et aménagement

Quand les villes se mobilisent à l'international pour le droit au logement

Les réseaux transnationaux de pouvoirs locaux au cœur d'une nouvelle
diplomatie des villes ? *Evolutions, mobilisations, circulations.*



Déclaration Municipaliste des Villes pour le droit au logement convenable, à New York le 15 juillet 2018

Stage réalisé au sein de *Cités et Gouvernements Locaux Unis* (CGLU),
à Barcelone du 4 avril au 26 août 2022

Sommaire

Remerciements.....	P.3
Introduction.....	P.4
Contexte et méthodologies.....	P.8

CHAPITRE I

Genèse et évolutions de la « toile municipale » :

Des premiers municipalismes aux réseaux de villes contemporains...P.10

A. L'émergence ancienne d'une toile municipale.....	P.10
B. Depuis les années 1980, une réaffirmation des pouvoirs locaux dans un champ recomposée de la diplomatie des villes.....	P.13
Un réaffirmation au prisme des circulations croisées.....	P.13
CGLU, une large organisation au double héritage.....	P.14
Réseaux de villes : un champ diversifié et concurrentiel.....	P.14

CHAPITRE II

Etude d'une *mobilisation transnationale* pour le droit au logement

Stratégies locales, coopérations transnationales, projet global ?.....P.18

A. Cadrage, temporalités et modalités d'une mobilisation transnationale particulière (2016 - 2022).....	P.20
Une structure des opportunités politiques favorable, un cadrage spécifique.....	P.20
Une campagne transnationale et protéiforme.....	P.21
Une mobilisation à l'arrêt ? Nouvelles mises à l'agenda.....	P.25
B. Regards critiques sur les coopérations transnationales.....	P.25
Quel « retour » des villes ?.....	P.25
Entre coopération, intérêt et stratégies locales. Le cas barcelonais.....	P.26
De quel projet politique les circulations transnationales sont-elles le nom ?.....	P.27

Bibliographie.....	P.28
Sitographie.....	P.30
Résumé.....	P.31
Annexes.....	P.32

Remerciements.

Je tiens à remercier tout particulièrement Amanda Fléty-Martinez, pour m'avoir accordé sa confiance et permis de rejoindre le « *nouveau monde* » de la diplomatie des villes à CGLU. Elle a rendu possible ce beau voyage professionnel et personnel à Barcelone.

Un grand merci à Sylvie Fol, pour ses conseils et son suivi toujours aussi précis et précieux.

Mon séjour comme mon stage ont été animés et colorés par la présence des collègues de CGLU. Un spécial « *grazie mille* » à ma collègue devenue amie, Benedetta Cosco. *Abrazos* à Federico (et Goyangi), Ainara, Julia, Prachi, Pablo, Cécile, Fernando, Maria-Ale, Fatima, Saul, Jordi et Pere pour leur accueil et leur bienveillance tout au long du stage.

Merci à tous les camarades de promotion pour ces deux années.

Mercis à Maxence, pour son amitié sans failles et nos discussions sans fins, qui ont nourri des débats sur ce mémoire ; à Titouan, Iris, Marie, Louis, Blanche, Jeanne, Tom, Lucie, et Louise pour toutes ces belles parenthèses catalanes.

Merci à Tina, son soutien et sa présence, de Madagascar à Tarragona, et au-delà.

Quand les villes se mobilisent à l'international sur le droit au logement :
Les réseaux transnationaux de pouvoirs locaux au cœur d'une nouvelle diplomatie des villes ? Evolutions, mobilisations, circulations

Le 16 juillet 2018, dans l'enceinte des Nations Unies de New York, la maire de Barcelone, Ada Colau, prononce un discours pour marquer la signature d'une « Déclaration municipaliste des gouvernements locaux pour le droit au logement » signée par une dizaine de collectivités à travers le monde¹. Elle y déclare : « *Les villes sont « clés ». Elles sont des alliées majeures pour les Nations Unies (...) [Elles sont] les principales alliées pour trouver des solutions afin de réguler le marché de l'immobilier* » et « *réaliser le droit au logement* »², en soutenant ainsi que « *les maires et les gouvernements locaux sont l'institution la plus proche des citoyens* ».

Cette intervention cristallise et illustre plusieurs tournants majeurs intervenus dans le domaine de la « diplomatie des villes » au cours des dernières décennies. Par le terme de diplomatie des villes, nous entendons l'ensemble des actions, « institutions et processus par lesquels les villes engagent des relations avec des acteurs sur la scène internationale, dans l'intention de s'y représenter elles-mêmes, ainsi que leurs intérêts » (Van Der Pluijm, 2007 ; Viltard, 2010). L'expression a été forgée en écho à la diplomatie traditionnelle, concernant en premier lieu les Etats-nations et Etats-territoriaux.

Le discours d'Ada Colau nous permet d'établir un rapide état de l'art, en quatre principaux axes.

[1] Il témoigne premièrement du rôle renforcé qu'occupent les gouvernements locaux³ au sein des scènes ou « arènes » (Geertz, 1983) politiques internationales : les pouvoirs locaux ont désormais voix au chapitre, en tant qu'entités politiques propres – et non comme simple pouvoir sub-national – au siège de l'ONU. Cette place internationale des villes au sein de l'organisation onusienne est relativement récente. En effet, c'est seulement en 1996, que les municipalités avaient été invitées pour la première fois à siéger aux côtés des Etats, lors du sommet Habitat-II⁴ (Saunier, 2006). Depuis, l'espace politique des gouvernements locaux s'est étendu. La déclaration faite par Ada Colau rappelle d'ailleurs l'étape majeure représentée par le sommet de l'ONU « Habitat III » à Quito en 2016. Troisième sommet du genre, il établit un Nouvel Agenda Urbain contenant un Programme pour l'habitat, reconnaissant les villes et pouvoirs décentralisés comme des échelons et acteurs légitimes pour répondre aux crises de l'urbanisation et du logement.

[2] Mais la Déclaration Municipaliste de 2018 n'est pas seulement un accord ou une coopération entre des gouvernements locaux et les Nations Unies. Le texte officiel de la Déclaration comprend les signatures des villes engagées, bien sûr, mais également la notion « *facilité par CGLU* » - un anglicisme qui souligne un rôle d'organisateur ou de médiateur. *Cités et Gouvernements Locaux Unis* (CGLU) est le plus large réseau mondial de collectivités locales, né en 2004 de la fusion de

¹ Les villes d'Amsterdam, Barcelone, Berlin, Durban, Lisbonne, Londres, Montevideo, Montréal, New York, Paris et Séoul. 27 collectivités sont aujourd'hui signataires (Villes pour le logement convenable).

² Traductions personnelles issues de l'intervention d'Ada Colau devant les Nations Unies le 16 juillet 2018, à New York.

³ Notion « disparate » (Viltard, 2010), souvent simplifiée par le terme de « villes », renvoyant à divers échelons de gouvernement urbain : municipalités, métropoles, départements ou régions.

⁴ L'ONU-Habitat est une agence des Nations Unies fondée en 1978 dédiée à la promotion des « villes de développement durable pour fournir des abris pour tous » (ONU). Trois Conférences mondiales ont eu lieu : la Conférence sur les Etablissements humains de Vancouver (Habitat I, 1976), le « Sommet de la Ville » d'Istanbul (Habitat II, 1996) et la conférence sur le logement et le développement urbain durable de Quito (Habitat III, 2016).

deux puissants réseaux existants⁵ (Saunier, 1998, 2006 ; Viltard, 2010). CGLU est d'ailleurs le cadre de mon propre stage professionnel, entre avril et août 2022. CGLU, comme une myriade de réseaux, organisations et associations dédiés aux pouvoirs locaux et/ou aux mouvements de société civile (entre autres : C40, Eurocities, Cities Alliance, ICLEI...), représentent de « nouvelles sphères d'autorité » (Betsill, Bulkeley, 2006) dans lesquelles les villes cherchent à acquérir de la visibilité, de l'influence et des nouvelles « capacités d'actions » à l'international (Lemoine, Peyroux, Robineau, 2020). Le rôle des réseaux de villes ne s'arrête pas là. « [Ils] sont aussi des outils de veille (...) [et] des espaces privilégiés d'échanges d'expériences et d'apprentissage pour les représentants des villes » (Béal, Epstein, Pinson, 2015). Les littératures scientifiques soulignent une montée en puissance et une multiplication de ces types de structures. Elles semblent être devenues des acteurs centraux symbolisant le rôle nouveau des villes à l'international.

[3] Le nouveau rôle des villes et des réseaux peut être vu comme l'illustration d'un tournant dans l'action publique urbaine à l'échelle internationale :

Depuis quelques années, l'action publique urbaine est marquée par une explosion des phénomènes de circulation de savoirs, d'expertises, d'expériences, d'instruments, de pratiques et de modèles, procédant d'échanges bilatéraux entre villes et/ou de la médiation d'acteurs ou d'organisations tiers.

(Béal, Epstein, Pinson, 2015)

La mobilisation de municipalités sur le thème du droit au logement sur la scène internationale n'est ainsi pas un fait isolé. Elle s'inscrit dans une période marquée par la croissance des « circulations » de normes, de savoirs et de modèles – mais aussi de ressources matérielles et symboliques – échangés et promus entre pouvoirs locaux. L'observation de ces circulations, et ses interprétations sont au cœur des recherches et vifs débats entre des disciplines aussi variées que la géographie, les études urbaines, les relations internationales, la science politique ou l'histoire. Au sein de cette riche littérature, une série de facteurs sont mis en avant pour expliquer le phénomène de « renouveau » ou de « retour » (Le Galès, 2003) des villes, et la montée en puissance de leurs actions internationales et interrelations.

La globalisation, ou néolibéralisation des économies. Tout d'abord, les phénomènes de globalisation des économies mondiales, que certains auteurs associent à la « néolibéralisation » (Brenner, Pick, Theodore, 2010), ont intensifié la compétition entre territoires, resserré la croissance autour de quelques grandes zones métropolitaines ou encore restructuré les Etats. Ces derniers deviennent des « pilotes sélectifs des politiques urbaines » (en imposant des contraintes financières, des ressources ciblées et en procédant aux appels d'offre pour les projets locaux) déléguant leur conception et mise en œuvre aux pouvoirs locaux. Dans ce contexte, de rares territoires parviennent à tirer leur épingle du jeu : « la mondialisation économique fournit de nouvelles ressources aux villes et régions capables d'incarner cette nouvelle modernité de la compétition internationale » (Pasquier, 2012) et de développer des « stratégies internationales compétitives » (Viltard, 2010). On voit poindre ici un angle d'analyse qui sera interrogé par la suite : la « coopération » renforcée entre les villes et territoires dominants sur les scènes internationales serait liée à, ou conséquence d'une compétition accrue entre territoires. Ainsi, pour bâtir des stratégies urbaines, les acteurs locaux seraient davantage tournés vers des expériences exogènes, elles-mêmes pré-identifiées comme des modèles ou des bonnes pratiques

⁵ La Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU), francophone, et l'International Union of Local Authorities (IULA), anglophone.

(Béal, Epstein, Pinson, 2015). Le paradigme des circulations « verticales » de politiques publiques entre Etats et villes évolue vers une multiplication des « circulations horizontales », de villes-à-villes -, soit de manière bilatérale, soit par l'intermédiaire de réseaux organisés. Pour certains auteurs, la reconfiguration des circulations est plus complexe, aboutissant à des phénomènes de « circulations croisées », entre échanges intenses entre pouvoirs décentralisés et influences étatiques persistantes (Béal, Epstein, Pinson, 2015).

3.2. Européanisation. Deux autres phénomènes sont également mis en avant pour expliquer la recomposition observée. « Il est désormais établi que la construction européenne a impacté de manière significative le gouvernement des villes et les relations entre les villes et les États » (Le Galès, 2011). Nouvel échelon politique, économique et social, la construction européenne est propice à la formation de nombreux réseaux et associations de villes. Ceux-ci vont « permettre aux élus et techniciens des villes françaises à la fois de prendre connaissance de nouveaux modèles et de les importer mais aussi (et peut-être surtout) de promouvoir leurs propres pratiques » (Payre, 2010). On assiste alors à une mobilisation de gouvernements locaux à une nouvelle échelle.

3.2. Décentralisations et régionalisations. A travers ses lois pour la décentralisation dans les années 1980, puis ses réformes récentes des régions (Loi NOTRe, 2015) font évoluer les rapports entre pouvoirs locaux et Etat à la faveur des premiers (montée en compétence des municipalités, départements, régions), une tendance s'observe plus largement en Europe, établissant ainsi plusieurs « modèles » nationaux de décentralisation (Gourdon, 2021). Béal, Epstein et Pinson font le lien entre la décentralisation française et une circulation accrue des échanges de pratiques et modèles entre collectivités : « des modèles ne procédant plus d'une expertise d'Etat mais de la capitalisation d'expérimentations locales commencent à circuler », amorçant la circulation horizontale des pratiques, évoquée précédemment.

4. « *Crises* » *globales du logement.* Ada Colau évoque le besoin de réguler les marchés du logement à l'international. C'est donc bien en réponse à la perception d'une crise généralisée, globale, des marchés résidentiels qu'est établie la déclaration de 2018. Les problématiques liées à l'habitat sont associées à ces « problèmes socio-économiques et environnementaux complexes, irréductibles aux découpages sectoriels et aux solutions standardisées des administrations » (Béal, Epstein, Pinson). L'observation des prix du logement sur le temps long démontre que dans plusieurs pays occidentaux - France, Royaume-Uni, Irlande, Espagne, Etats-Unis, on assiste au tournant des années 2000 à un découplage flagrant entre l'indice de prix des logements et le niveau de revenu moyen des ménages (Friggit, 2010). En outre, la crise immobilière américaine de 2007-2008 a démontré l'existence d'un risque systémique que pouvait entraîner un marché résidentiel défaillant et financiarisé. Dans le système international, un programme de coopération spécifique est créé en 1976, l'ONU Habitat. Le sommet Habitat II, tenu en 1996 à Istanbul, fait du « droit à un logement convenable⁶ » une priorité de l'organisation (ONU Habitat, 2010). Le sommet de Quito en 2016 a mis l'accent sur le rôle majeur joué par les villes et pouvoirs locaux dans la résolution des crises et la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), et a donné lieu à l'édiction d'un « Nouvel Agenda Urbain » à l'horizon 2030. Les crises globales du logement, et la garantie du droit au logement convenable - non assurée pour près de

⁶ Traduction officielle de l'anglais « *adequate* ». Sa définition officielle comprend 7 points : la sécurité d'occupation, l'existence de services, matériels, installations et infrastructures, la capacité de paiement, l'habitabilité, l'accessibilité, l'emplacement, le respect du milieu culturel (ONU Habitat, 2010).

1,8 milliards de personnes (Rapporteur Spécial de l'ONU, 2021) sont donc depuis quelques années en première ligne des agendas des institutions internationales.

Au terme de ce panorama de travaux portant, au sens large, sur la diplomatie des villes et ses évolutions récentes, nous pouvons *a priori* observer une « nouvelle diplomatie des villes », caractérisée par : une place renforcée et légitimée de certains pouvoirs locaux sur les scènes internationales ; le rôle majeur joué par les réseaux transnationaux dans cette montée en puissance, mais aussi dans la production et diffusion de normes et pratiques dites locales à l'échelle internationale (les circulations). Cette nouvelle donne semble permise par un contexte de globalisation, de décentralisation et d'euphorie des échanges et des échelons de décision ; et s'inscrit historiquement dans une « toile municipale » constituée (Saunier, Payre, 1998 ; Saunier, 2006)⁷. Nous l'avons vu, les mobilisations de gouvernements locaux pour le droit au logement (Hérion, 2006, ONU-Habitat, 2010) sont l'une des manifestations de cette nouvelle situation, un objet politique sur lesquels des gouvernements locaux et des réseaux transnationaux s'affirment politiquement, déploient des ressources matérielles et symboliques, et produisent des normes et modèles de pratiques et de politiques.

A travers l'étude des mobilisations récentes et passées de collectivités et des organisations de villes - tels que CGLU - sur le droit au logement, nous nous interrogerons sur le rôle des réseaux transnationaux de gouvernements locaux dans la nouvelle diplomatie des villes. Nous nous demanderons dans un premier temps quelles évolutions socio-historiques ont permis le développement de cette toile municipale particulière, et la structuration de réseaux transnationaux (I). A travers l'étude des mobilisations récentes de CGLU pour le droit au logement (2016-2022), nous tenterons d'analyser le type de ressources qui sont déployées, les villes et acteurs participants, et les objectifs poursuivis par certains d'entre eux. **Nous interrogerons le cas de cette mobilisation au prisme des circulations de modèles et de pratiques urbaines, en questionnant notamment une ambivalence apparente : ces mobilisations transnationales peuvent-elles être perçues comme des plaidoyers pour un projet politique global « alternatif », ou plutôt comme la conséquence d'une néolibéralisation du champ des politiques urbaines ?** (II)

⁷ Constituée dès la fin du 19^{ème} siècle en Europe, notamment autour des enjeux de logement et d'habitat. Nous nous interrogerons sur ce qui caractérise la toile municipale actuelle, et sur les évolutions qui l'ont marqué depuis plus d'un siècle.

Contexte et Méthodologies.

Cette recherche académique a été réalisée dans le cadre du stage professionnel de Master 2, effectué du 4 avril au 26 août 2022 au sein de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)⁸, et plus particulièrement dans la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains (CISDPDH) sous la responsabilité de sa coordinatrice, Amanda Fléty-Martinez. Le stage s'est déroulé au siège de CGLU, à Barcelone (Espagne).

Choix du sujet.

Les thèmes abordés par la Commission au cours des 5 mois de stage ne se sont pas limités au droit au logement. En effet, ses différents projets ont concerné à la fois la lutte contre les violences faites aux femmes⁹, le mouvement municipaliste pour les droits humains¹⁰, ou encore des réflexions sur l'articulation des droits environnementaux et des droits à la migration dans le contexte de dérèglement climatique¹¹. L'agenda concernant les politiques de logement a même été moins fourni que prévu initialement lors de l'accord de stage.

Je souhaitais créer une continuité avec mes recherches et expériences du Master 1 que j'ai choisi de me pencher spécifiquement sur la thématique du droit au logement au sein de cette organisation. A la suite d'un stage de M1 à l'Institut des Hautes Etudes dans l'Action pour le Logement (IDHEAL), j'avais réalisé un mémoire académique sur les origines, la diffusion et les effets de la mise en place de chartes locales de l'habitat en Ile-de-France, à travers une étude de cas dans la ville de Bagneux. Cette recherche avait abordé des sujets qui pourront trouver ici (à mon sens) de nombreux échos. D'une part, la promotion des chartes locales par les collectivités avait été formulée en termes de défense du droit au logement abordable au niveau local¹², doublée d'une critique de l'inaction des pouvoirs nationaux. D'autre part, l'analyse de la constitution de politiques locales en « modèles », puis leur diffusion à travers plusieurs collectivités franciliennes avait amené à analyser la « circulation » d'une « bonne pratique » urbaine, une circulation qui avait de facto largement dépassé les réseaux de villes préexistants hérités du communisme municipal. Enfin, la recherche avait questionné l'évolution des rapports de forces entre acteurs publics et privés opérant sur le marché du logement local, et questionnant le paradigme de la « ville partenariale » évoquée par ceux-ci.

⁸ Equivalent français pour *United Cities and Local Governments* (UCLG).

⁹ Sujet spécifiquement couvert par ma collègue Benedetta Cosco. Voir par exemple : <https://www.uclg-cisdp.org/fr/nouvelles/echange-entre-lobservatoire-international-des-violences-envers-les-femmes-et-ville>

¹⁰ Le lancement d'une campagne internationale sur les villes et territoires des droits humains a été l'un des thèmes principaux du stage. Voir par exemple : <https://www.uclg-cisdp.org/fr/nouvelles/rejoignez-campagne-10-100-1000-villes-et-territoires-des-droits-humains-pour-2030>

¹¹ Ce thème de plaidoyer et de réflexion a été notamment abordé lors d'une rencontre internationale coorganisée par la CISDPDH qui s'est tenue à Grenoble entre le 29 juin et le 1^{er} juillet. Voir par exemple : <https://www.uclg-cisdp.org/fr/nouvelles/changement-climatique-et-environnement-construire-une-proche-par-les-droits-humains-au>

¹² Et même en faisant référence au « droit à la ville » (Lefebvre, 1968 ; Harvey, 2011), voir : « Chartes promoteurs : c'est le droit à la ville pour tous que nous défendons ! », Collectif d'élus locaux de la Métropole du Grand Paris, L'humanité, août 2016.

Approches méthodologiques.

Ce mémoire a été élaboré à partir d'une importante analyse de documents produits ou promus par l'organisation CGLU et sa commission CISDPDH, notamment entre 2016, année du sommet Habitat III de Quito, et 2022, incluant la période de mon stage. La compréhension des mécanismes de fonctionnement des réseaux de villes, tels que CGLU, a été affinée par de multiples échanges informels avec mes collègues, et en premier lieu ma responsable de stage et coordinatrice de la Commission CISDPDH.

Les deux axes du mémoire s'inscrivent dans des champs et méthodologies de recherche spécifiques. Ainsi, la première partie est une forme de genèse socio-historique des capacités d'actions et des réseaux de villes. Le second mouvement s'appuie sur les riches apports des sciences politiques, et notamment des analyses des mouvements sociaux et politiques. Il puise également dans les réflexions et concepts, débattus, des relations internationales. Les analyses qui découlent de l'étude d'une mobilisation transnationale entend contribuer aux champs, pluriels, des études des circulations urbaines, ou *urban policy mobilities*.

Chapitre I

Genèse et évolutions de la « toile municipale » : Des premiers municipalismes aux réseaux de villes contemporains

L'idée d'un retour en force des villes et des gouvernements urbains (Le Galès, 2003 ; Van der Pluijm, 2007) depuis les années 1980 sont parfois évoquées - souvent par les acteurs urbains eux-mêmes (Barber, 2015) - comme des phénomènes de nature et d'ampleur inédites, voire sans précédents. La « mode » est à une certaine (sur)valorisation « des villes comme actrices politiques d'une scène globale » (Gourdon, 2021), aidées par des acteurs « nouveaux », les réseaux et organisations de ville. Nous verrons dans ce premier volet d'étude que les scènes actuelles de la diplomatie des villes, particulièrement diverses, s'inscrivent et se comprennent au prisme d'un héritage long, qui débute notamment dans les villes européennes dans la seconde partie du 19^{ème} siècle.

A) L'émergence ancienne d'une « toile municipale »

Toutefois, plusieurs travaux nous invitent à replacer la situation actuelle dans une trame historique au plus long cours. L'historien Pierre-Yves Saunier rappelle ainsi que « le « local » ne surgit pas *ex abrupto* dans le « global » durant les dernières décennies », et souligne « l'utilité de tenir ensemble l'étude des connexions municipales passées et présentes (...) dans une longue durée historique ». En effet, une importante « toile municipale » se constitue en Europe dès le 19^{ème} siècle. Cette toile est définie comme :

« Un tissu de relations entre les gouvernements municipaux urbains (...) [Un] espace social qui traverse les limites nationales, régionales ou linguistiques et dont l'étendue est définie par l'extension des flux d'information, d'idées, de procédés, de services, de personnes centrées sur les pratiques, les formes, les méthodes, les principes et les valeurs du gouvernement municipal des villes. (...) La toile fait circuler individus, objets, textes, mots, règlements, dessins ou plans, mais aussi statuts, représentations, idées, les modalités de la circulation allant de l'imitation à la domination en passant par l'emprunt sélectif, l'appropriation et la traduction » (Saunier, 2007)

Dans un système international dominé par les Etats nationaux ou impériaux, l'émergence de cette toile intermunicipale est rendue possible par la conjonction de plusieurs facteurs matériels. D'une part, la fin du siècle correspond en Europe à un temps d'urbanisation massive, qui crée pour les pouvoirs locaux le sentiment de partager un destin, des problématiques et des évolutions communes. Le développement de réseaux ferroviaires, routiers et maritimes réduit la durée des déplacements et facilite les voyages¹³. Les différences linguistiques sont de moindres obstacles aux échanges qu'auparavant avec la large diffusion des langues impériales (anglais, espagnol, français, allemand) et l'essor des traductions. C'est donc dans ce contexte que s'accroissent les « connexions municipales » entre des villes qui deviennent, déjà, « globales » :

« Globales, les villes le sont alors par les projets, les relations, les pratiques que révèle l'observation de la toile municipale » (Saunier, 2006)

¹³ Saunier évoque une modification substantielle du rôle des « voyages » dans les relations transnationales. Désormais plus courts et ciblés, ils ne sont plus uniquement l'aboutissement de contacts préétablis, mais deviennent des moyens et des milieux stratégiques pour établir des relations entre acteurs étrangers.

La période allant des dernières années du 19^{ème} siècle jusqu'aux années 1930 correspondent ainsi à « l'âge d'or du municipalisme » (Fernandez, Griset, 2007) au développement d'une « internationale municipale » (Payre, Saunier, 1998 ; Saunier, 2006) et d'une « nébuleuse réformatrice » (Topalov, 1999). Les défis techniques et sociaux que représentent l'hygiène, les réseaux de transports et d'énergie ou l'habitat au sein de villes en pleine expansion poussent de nombreux gouvernements locaux européens à mettre en place une « ingénierie municipale » (Fernandez, Griset, 2007). Cette ingénierie renvoie à l'ensemble des nouveaux savoirs, compétences et instruments administratifs spécifiquement déployés par les pouvoirs locaux, et relatifs aux secteurs évoqués. Les innovations et succès de certaines collectivités¹⁴ se diffusent d'abord par le biais d'enquêtes isolées ou d'échanges informels entre élus, avant de s'imposer au cœur de rencontres de plus en plus institutionnalisées (congrès, conférences).



Figure 1: *Congrès international de Gand, et création de l'Union Internationale des Villes (UIV) en 1913.*
(Source : site de CGLU).

C'est dans ce contexte d'effervescence municipaliste qu'est créé le premier « réseau de villes¹⁵ » d'envergure internationale, l'*Union Internationale des Villes* (UIV)¹⁶. Des réseaux spécialisés voient le jour, notamment sur le thème de l'habitat.¹⁷ Cette toile municipale structurée devient un atout pour mener des « mobilisation[s] en faveur de nouveaux usages du droit » et « redéfinir les relations entre l'Etat et les communes » (Vion, 2003), à la faveur de ces dernières.

L'une de ces premières mobilisations permet de dresser une analogie étonnante avec le mouvement municipaliste pour le droit au logement convenable évoqué en introduction, incarnée par la déclaration d'Ada Colau à l'ONU en 2018. En effet, dès les années 1920, l'on observe des

¹⁴ Selon Saunier, les villes « nodales » des échanges sont à la fois des grandes villes, réputées modernes, telles que Paris, Londres, Berlin ou Vienne, mais aussi Glasgow, Liverpool, Cologne ou Amsterdam, sans oublier de plus petites municipalités, comme Ulm, Elberfeld, ou Suresnes (Saunier, 2006).

¹⁵ Les termes « réseaux de villes », « associations » ou « organisations » de municipalités sont utilisés ici de manière équivalente.

¹⁶ L'UIV est officiellement fondée à l'occasion du « Congrès international de l'art de construire des villes et de l'organisation de la vie communale » tenu dans le cadre de l'exposition universelle de Gand de 1913. L'UIV évolue en 1928 pour devenir « l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux ».

¹⁷ Avec la création de l'*International Federation for Housing and Town Planning* et le Comité permanent des Congrès Internationaux de l'Habitation (Payre, Saunier, 1998).

tentatives menées par des élus et leurs organisations, pour accéder aux arènes internationales réservées aux Etats nationaux, à travers des revendications en matière de logement. Lors d'un Congrès de l'UIV organisé à Paris en 1925,

« Les leaders de l'Union [Internationale des Villes] (...) le triumvirat socialiste composé du belge Vinck, du néerlandais Wibaut et du français Sellier, tentent de rapprocher l'Union de la Société des Nations et du BIT (...) [et de] poser l'Union en interlocuteur de ces nouvelles organisations internationales, mais aussi de trouver des ressources financières (...) Ces démarches [sont] entreprises grâce à la présence du BIT ou dans les organes de la SDN proches des mouvements de réforme municipale ou de militants du mouvement pour l'habitation » (Payre, Saunier, 1998)

Cette mobilisation est riche d'enseignements pour analyser le rôle des réseaux de ville, à l'époque de leur fondation comme aujourd'hui. La mobilisation évoquée illustre la double vocation originelle des réseaux de villes (Saunier, 2006). D'une part, la vocation « *utopico-politique* », consistant à porter une ou plusieurs causes politiques locales dans des « arènes » politiques internationales (la mobilisation du mouvement pour l'habitation est un exemple ici). D'autre part, la vocation « *scientifique* » des réseaux, renvoyant à leur volonté de monter en compétence et légitimité dans la production - et la diffusion - de savoirs, d'expertises et de pratiques (le rapprochement avec la Société des Nations est l'opportunité d'une légitimité renforcée des travaux de l'IUV). L'extrait cité ci-dessus met également en lumière un troisième objectif, plus implicite, des réseaux de municipalités : « trouver des ressources financières ». En portant la cause et la voix des pouvoirs locaux à l'international, les villes les plus actives dans les réseaux cherchent à attirer des fonds pour poursuivre leur montée en compétences (subventions étatiques renforcées, financements extérieurs ou philanthropiques, etc.). Pour les villes impliquées dans cette forme nouvelle de diplomatie, une certaine tension apparaît entre une coopération « subsidiaire », fondée sur la défense de valeurs communes, et une coopération « stratégique », cherchant à maximiser les gains liés à cet engagement (Bussi, 2009).

Un autre enseignement réside dans le rôle joué par certaines personnalités dans les mobilisations de villes à l'international¹⁸. Les spécificités de la toile municipale et les mobilisations qui y prennent place sont « souvent [dûes] à l'action des protagonistes qui l'arpentent et la structurent selon leurs objectifs » (Saunier, 2006). Au sein du « triumvirat » de l'UIV en 1925 se trouve le français Henri Sellier. Technicien et homme politique¹⁹ particulièrement actif et engagé pour l'amélioration et l'abordabilité de l'habitat en banlieue parisienne, cet « homme de réseaux » (Coudroy de Lille, 2013) a ainsi « fondé ou investi une nébuleuse de réseaux sociaux et de scènes de délibération où se dessinent des réformes des politiques publiques ambitieuses » (Bellanger, 2013). A l'initiative d'associations locales d'élus, il est l'un des cofondateurs de l'UIV en 1913. Il s'inspire des modèles urbains en diffusion au sein des réseaux de villes pour la construction des cités-jardins²⁰ en région parisienne dans l'entre-deux-guerre. Ces réalisations sont rapidement devenues des modèles largement diffusés lors des congrès internationaux. Fort de son statut, il a

¹⁸ Sans la survaloriser, cette dimension de l'analyse est importante et sera convoquée en partie II pour analyser le rôle de certains acteurs dans les mobilisations de villes et de leurs réseaux à l'international pour le droit au logement.

¹⁹ Maire socialiste de Suresnes de 1919 à 1941, directeur du Département de la Seine et de son Office des Habitations à Bon Marché dans les années 1920 et 1930, ministre sous le Front Populaire ou encore sénateur de la Seine.

²⁰ Katherine Burlen, *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*, Presses Universitaires de Vincennes, 1987.

été l'un des principaux artisans du mouvement municipaliste européen et des mobilisations de villes sur les scènes internationales.

La Seconde Guerre Mondiale marque un coup d'arrêt dans la progression du mouvement municipaliste, une « éclipse des circulations horizontales » (Béal, Epstein, Pinson, 2015), i.e. des échanges directs entre villes ou via l'intermédiaire d'organisations tierces. **L'après-guerre consacre de nouvelles institutions internationales dédiées aux Etats (ONU), et l'institutionnalisation des Welfare States dans de nombreux pays occidentaux réduit considérablement les capacités d'action, d'innovation et les compétences des gouvernements locaux.** Si l'UIV demeure le principal réseau transnational de villes, et s'étend à de nouvelles aires géographiques (Asie, Afrique), il devient « concurrencé » dans les années 1950 par une forme alternative de coopération entre villes, davantage bilatérale, à savoir les jumelages (Vion, 2003). Une Fédération Mondiale des Villes Jumelées est créée, venant symboliser une diversification du champ de la diplomatie des villes²¹. En contexte de guerre froide, les circulations et échanges entre villes évoluent d'un paradigme relativement technique (systèmes urbains, réseaux, services, habitats) à des jumelages valorisant les échanges culturels ou la promotion du pacifisme.

B) Depuis les années 1980, une réaffirmation des pouvoirs locaux dans un champ recomposé de la diplomatie des villes

1) Une réaffirmation des pouvoirs locaux au prisme des « circulations croisées »

Malgré « le relatif effacement des pouvoirs municipaux » (Fernandez, Griset, 2007) et les relations concurrentielles entre les divers réseaux de collectivités, le mouvement municipaliste connaît un nouvel essor que l'on peut dater à partir des années 1980. Cette reconfiguration de la toile municipale a été cette fois portée par une pluralité de processus évoqués dans l'état de l'art : la « reconfiguration du pouvoir étatique par le mouvement de décentralisation », spécifique selon les pays concernés²² (Gourdon, 2021), les grandes dynamiques de la mondialisation et de la marchandisation des échanges internationaux (Pasquier, 2012) ou « l'européanisation des politiques publiques » (Béal, Epstein, Pinson, 2015).

Perçues par certains auteurs comme le signe d'un tournant « néolibéral » (Brenner, Peck, Theodore, 2010) ces évolutions ont en tout cas accru l'autonomie des villes et des différents pouvoirs locaux. Comme l'analysent très finement Vincent Béal, Renaud Epstein et Gilles Pinson à travers leur étude de cas des programmes NPNRU et « Villes Durables » en France, la réaffirmation des villes ne correspond nullement à un retrait, ou un dépérissement parallèle des Etats nationaux. Tout en accordant de nouvelles prérogatives et compétences aux collectivités locales - et en les laissant libres d'échanger avec d'autres pouvoirs locaux à l'international -, les Etats maintiennent leur influence en stimulant et organisant une « compétition interurbaine ». Ils restent ainsi des acteurs centraux des politiques urbaines, grâce à leur pouvoir de sélection, de

²¹ Composé par exemple de l'organisation « Le Monde Bilingue », de l'Union Internationale des Maires, du Public Administration Clearing House, etc (source : CGLU).

²² Dans sa thèse, Paul Gourdon établit une typologie géographique des différents modèles de décentralisation européens : sont cités les modèles « français », qui accorde depuis les lois de décentralisation de 1981-82 un rôle important aux communes, départements et régions ; le modèle « anglais », accordant un faible statut politique au gouvernement local ; ou encore les modèles « nordique et médian » et « d'Europe Centrale et Orientale ».

labellisation, et, bien sûr, de subventions, ils sont à même d'orienter (à distance)²³ les politiques et les agendas locaux. En somme, les rapports villes/Etats depuis les années 1980 se restructurent selon le paradigme des « circulations croisées » : des échanges horizontaux renforcés, entre villes et réseaux de villes d'une part ; et la nouvelle forme d'échanges verticaux entre Etat et pouvoirs locaux évoquée à l'instant.

2) *CGLU, une large organisation au double héritage*

Dans un paysage international où les pouvoirs locaux disposent de plus grandes marges d'expérimentation en matière de politiques urbaines, et incités à les promouvoir et apparaître comme des « modèles » pour s'attirer des investissements futurs, le rôle des réseaux de villes se trouve relégitimé. Ils redeviennent des « espaces privilégiés d'échanges d'expériences et d'apprentissage pour les représentants des villes » (Béal et al., 2015) en mettant à disposition de leurs villes membres des outils de veille et d'information et des moyens organisationnels. Les réseaux plaident « la cause de la diplomatie des villes » (Viltard, 2010) au sein d'arènes internationales (instances européennes, nations unies) et diffusent un discours positif sur le pouvoir des villes et leur coopération (Gourdon, 2021).

Cette nouvelle légitimité a donné lieu à une « prolifération des réseaux de villes » au tournant des années 1980 (Béal et al., 2015). Aujourd'hui, plus de 200 réseaux opèrent activement à l'international (Acuto, Rayner, 2016). L'organisation *Cités et Gouvernements Locaux Unis* (CGLU), dans laquelle j'ai effectué mon stage professionnel, occupe une place centrale de ce champ renouvelé, en revendiquant pas moins de 240.000 membres²⁴. La création de CGLU en 2004 lors d'un Congrès à Paris s'inscrit dans un double héritage. Tout d'abord, est issue de la fusion de l'Union Internationale des Villes fondée en 1913 et de Cités Unies²⁵, l'ex-Fédération Mondiale des Villes Jumelées, évoquées précédemment. Par ailleurs, CGLU est aussi l'héritière des Forums Sociaux Mondiaux, symboles de l'altermondialisme, dont la première édition s'est tenue en 2001 dans la ville brésilienne de Porto Alegre (Martinot-Lagarde, 2008). En effet, le congrès fondateur de 2004 souhaite poursuivre l'élan des premiers forums - ayant attiré chacun des centaines de milliers de visiteurs - à travers le regroupement de pouvoirs locaux.

3) *Un champ diversifié et concurrentiel des réseaux de villes*

La multiplication des réseaux au cours des dernières décennies a aussi largement diversifié leur nature et modes de financements. *CGLU* procède d'un fonctionnement en « *public membership network* » (Abdullah, Losada, 2019), c'est-à-dire qu'elle tire ses financements directement de ses membres, les gouvernements locaux²⁶. Ce modèle d'abord dominant a été concurrencé par de nouvelles organisations, financées majoritairement ou partiellement par des fonds privés

²³ En contexte néolibéral, la régulation étatique passerait d'une logique du « *faire* » (interventionnisme) à celle du « *faire faire* », une « régulation par délégation » aux acteurs privés ou locaux (Pollard, 2018) évoquée dans le cas des chartes-promoteurs dans mon mémoire de Master 1.

²⁴ Nombre issu de la communication officielle de CGLU.

²⁵ *Metropolis*, réseau dédié aux plus grandes métropoles mondiales créé en 1984, fait également partie de la fusion. Menant ses activités de manière indépendante, il reste fortement lié à CGLU, avec laquelle il partage les mêmes locaux à Barcelone.

²⁶ Selon les échanges informels au sein de ma Commission, il n'y a pas de système d'adhésion unifié pour tous les membres de CGLU. Chaque membre paie son adhésion, et renouvelle cette adhésion régulièrement, mais les montants semblent varier selon les statuts, les moyens et le niveau d'engagement de chaque ville.

(donateurs, grandes fondations, entreprises). Ainsi, le réseau *C40*, fondé en 2005 et destiné aux plus grandes villes « résilientes » du monde, est financée en grande partie par la Bloomberg Philanthropies, détenue par l'ex-maire de New York et multimilliardaire homme d'affaires Michael Bloomberg, et dispose du soutien de la Clinton Climate Initiative. Le *Resilient Cities Network*, a été créée et financée par la Rockefeller Foundation. Un autre exemple parlant est celui du politologue et auteur américain Benjamin Barber, soutenu par un écosystème de donateurs privés²⁷, qui a lui-même initié un nouveau réseau public-privé, le *Global Parliament of Mayors* (Abdullah, Losada, 2019).

	Date de création (siège)	Modes de financements ²⁸	Aire géographique	Thématiques Spécialisation	Nombre de membres ²⁹
Metropolis	1984 (Barcelone)	Public	Monde	Gouvernance et défis métropolitains	145 ³⁰
Eurocities	1986 (Bruxelles)	Public	Europe	Généraliste	200+ ³¹
International Council for Local Environment Initiatives (ICLEI)	1990 (Bonn)	Public	Monde	Environnement	2.500 ³²
MedCities	1991 (Barcelone)	Public	Bassin méditerranéen	Généraliste	Env. 70 ³³
Centro Iberoamericano de Desarrollo Estratégico Urbano (CIDEU)	1993 (Barcelone)	Public	Amérique latine, Espagne	Développement urbain stratégique (territorial)	150 ³⁴
Cities Alliance	1999 (Bruxelles)	Public-Privé	Monde	Lutte contre la pauvreté urbaine	Non trouvé ³⁵
Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)	2004 (Barcelone)	Public	Monde	Généraliste	240.000
C40	2005 (Londres)	Privé	Monde	Environnement	91 ³⁶
Global Parliament of Mayors (GPM)	2014 (La Haye)	Privé	Monde	Généraliste	Env. 30
Asean Smart Cities Network	2018	Public	ASEAN (Asie du Sud-Est)	Villes intelligentes	28 ³⁷

Figure II. Classification de différents réseaux transnationaux de gouvernements locaux
(Sources : Abdullah, Losada, 2019 ; sites officiels des organisations ; Wikipédia)

Les différentes organisations citées jusqu'ici sont d'envergure mondiale, visant à réunir des villes de tous continents. Il existe à leurs côtés des réseaux transnationaux « territoriaux », regroupant uniquement des villes d'une même aire géographique. C'est le cas de réseaux européens comme (*Eurocities*), de réseaux méditerranéens (*MedCities*), ibéro-américains (*Cideu*), africains (*ASToN*) ou asiatiques (*ASEAN Smart Cities Network*). Ils correspondent pour la plupart à des modèles de financements dits « publics ». En second lieu, la diversification du champ des réseaux de villes tient aussi à leurs spécialisations thématiques. Si l'on peut considérer CGLU comme un réseau généraliste, couvrant des thèmes aussi variés que le pacifisme, les politiques urbaines, les finances ou l'environnement, d'autres réseaux se structurent autour d'une cause unique, comme l'ICLEI spécialisé dans la lutte contre le réchauffement climatique, en coopération directe avec les nations unies (Gourdon, 2021) (Voir Figure II.).

²⁷ Donateurs qu'il remercie amplement à la fin de son ouvrage intitulé *If Mayors Ruled the World: Dysfunctional Nations*, publié en 2013.

Enfin, le tableau est encore complexifié par la présence d'une myriade d'organisations tierces, qui ne sont pas à proprement parler des réseaux de villes, mais des plateformes regroupant la société civile organisée et la sphère associative, des ONG ou des laboratoires académiques. Dans les faits, ces organisations travaillent très régulièrement auprès des villes et de leurs réseaux, à travers des programmes spécifiques. A titre d'exemple, dans le seul domaine de l'habitat et du logement, on recense par exemple des plateformes de plaidoyer international comme *The Shift Movement* contre la financiarisation des logements, le *Cohabitat Network* pour la promotion de l'habitat participatif, la *Global Platform for the Right to the City* (GPR2C) ou l'*Habitat International Coalition* (HIC) ; tout comme des structures qui fédèrent des associations nationales et ONG engagées dans le logement social ou la lutte contre le sans-abrisme en Europe, telles que *Housing Europe* et la *FEANTSA*.

Le champ complexe que nous décrivons présente toutefois certains risques. L'offre démultipliée de structures dédiées aux gouvernements locaux peut engendrer une « endogamie » des participants (élus, experts) aux divers événements, congrès ou forums organisés. Le champ devient également de plus en plus « concurrentiel » (Abdullah, Losada, 2019), chaque organisation cherchant à attirer vers elle davantage de membres - et/ou des membres reconnus²⁸ -, et à travers eux, la garantie d'une plus forte légitimité et de financements supplémentaires. Des stratégies différentes sont déployées selon la nature des organisations. Les réseaux privés disposent d'une force de frappe importante grâce à de grandes capacités de communication mises au service des villes, et ciblent souvent les villes les plus influentes. CGLU, acteur « public », historique et plus étoffé, tire de sa situation une plus grande légitimité à intégrer des arènes internationales, et protège ses membres de potentiels soupçons de conflits d'intérêts privés. Elle accueille à la fois de grandes métropoles mondiales et des villes petites et moyennes (Gourdon, 2021). L'aspect concurrentiel entre certains réseaux - par exemple C40 et CGLU m'a été confirmé lors d'échanges informels avec la coordinatrice de la commission CISDPDH de CGLU : C40 y est parfois perçu comme un « concurrent » pour l'accès aux scènes internationales mais aussi comme étant à l'opposé des valeurs fondatrices de CGLU²⁹. Certains auteurs soulignent que la concurrence entre réseaux risque, à terme, de diluer leurs efforts, de réduire l'efficacité des messages politiques, et d'appauvrir le contenu tiré de leurs activités (Abdullah, Losada, 2019).

Ce premier aperçu de l'évolution de la toile municipale a permis de replacer la perception d'un retour des pouvoirs locaux sur la scène internationale dans une trame socio-historique plus longue, qui démontre l'émergence d'un système dense d'échanges et de circulations entre villes dès le 19^{ème} siècle en Europe, et de premières tentatives d'intégration des scènes internationales dans les années 1920. C'est à partir de ce premier héritage, et dans le contexte d'une recomposition du rôle de nombreux Etats au tournant les années 1980, que prend place ce que j'appellerais plutôt une « réaffirmation » du rôle des villes à l'international. C'est donc dans ce nouveau paysage que se mènent diverses mobilisations de villes pour des droits (Vion, 2003). Afin de tenter de cerner les conditions de possibilité de ces mouvements transnationaux, de cerner les stratégies particulières des villes y participant, et d'analyser précisément le rôle des réseaux de villes, nous étudierons dans ce second temps les campagnes portées par CGLU et sa Commission CISDPDH sur la problématique du droit au logement convenable³⁰ depuis 2016.

²⁸ Par exemple les villes reconnues comme des « modèles », des « *trendsetting cities* » (Béal, 2019)

²⁹ C40 revendique la volonté de regrouper uniquement les plus grandes métropoles mondiales.

³⁰ Traduction officielle de l'anglais « *right to adequate housing* »

Chapitre II

Etude d'une *mobilisation transnationale* pour le droit au logement Stratégies locales, coopérations transnationales, projet global ?

Nous réaliserons dans cette partie l'étude d'un cas particulier de mobilisation « transnationale ». A travers l'étude d'un corpus d'articles et de documents produits et promus par CGLU et sa Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains (CISDPDH), et avec les apports d'échanges informels effectués lors du stage professionnel, nous tenterons de décrire le cadre de la mobilisation, les diverses ressources déployées, les acteurs (pouvoirs locaux, institutions, organisations de villes, plateformes de la société civile organisée) y participant, tout comme les possibles stratégies et objectifs poursuivis par certains de ces acteurs. Nous chercherons à analyser les effets - et potentiels succès - de la mobilisation menée depuis 2016 par plusieurs villes, et organisations - CGLU, la CISDPDH ou des plateformes de la société civile organisée. Enfin, nous interrogerons le cas de cette mobilisation au prisme des circulations de modèles et de pratiques urbaines, en questionnant notamment une ambivalence apparente : les modalités de discours, d'actions et de circulation de normes par les réseaux transnationaux et leurs villes sur le droit au logement peuvent-elles être perçues comme l'affirmation d'un projet politique réellement « alternatif »³¹, ou comme l'illustration d'une néolibéralisation du champ transnational des politiques urbaines ?

A. Cadrages, temporalités et modalités d'une mobilisation transnationale particulière (2016 - 2022)

La « mobilisation » que nous étudions ici est multiforme. Afin de mieux saisir ses différents protagonistes, ses lieux et ses temporalités, nous avons recensé l'ensemble des événements ayant pour objet le droit au logement au sein des productions et communications (articles en ligne notamment) de la Commission CISDPDH de CGLU depuis 2016. C'est à partir de ce corpus que nous avons pu réaliser une première frise temporelle (voir Figure III), qui synthétise le tableau exhaustif présent en annexe, et la carte interactive réalisée³² à partir de celui-ci.

³¹ Dans la lignée de ce que Saunier nomme la tradition « utopico-politique » du municipalisme (Saunier, 2006) ; des mouvements liés aux Forums Sociaux Mondiaux portant des revendications altermondialistes et anticapitalistes.

³² Carte interactive, réalisation personnelle : https://framacarte.org/en/map/mobilisation-logement_134135#2/38.1/390.7

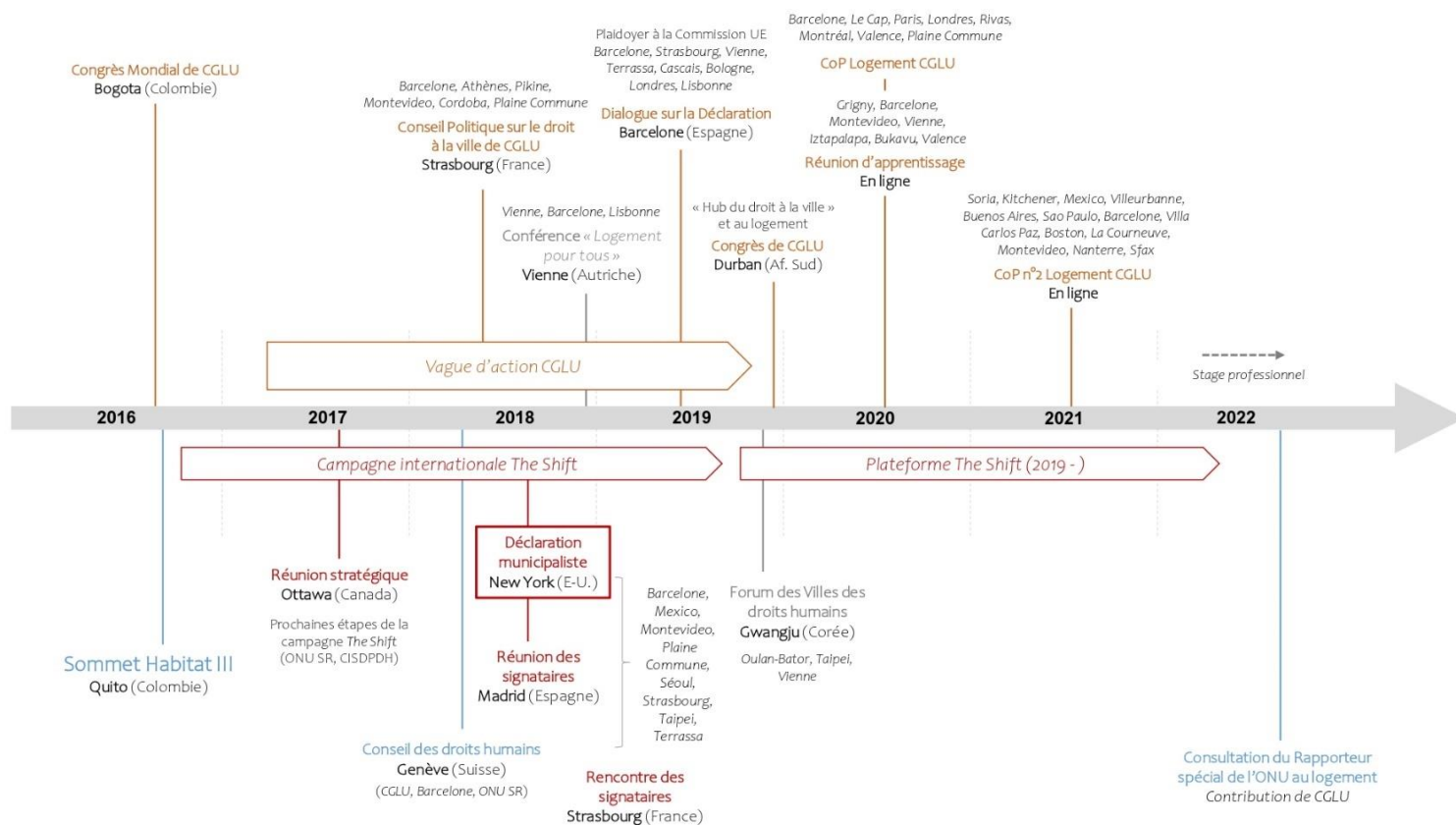


Figure III. Frise chronologique couvrant les principaux événements sur le droit au logement auxquels a participé ou assisté la Commission CISDPDH et CGLU entre 2016 et 2022. (Réalisation personnelle) Légende : En bleu les événements liés aux Nations Unies, en orange ceux organisés directement par CGLU, en rouge les événements menés par le groupe constitué des Villes pour le Droit au Logement. Lorsque les données étaient disponibles, les villes participantes sont indiquées.

(N.B : Voir la carte interactive en note de bas de page et les détails sur les événements en annexe).

Nous proposerons une lecture de cette mobilisation - simplifiée - en trois temps. La période 2016-2017 constitue, à plusieurs égards, une fenêtre d'opportunité politique pour l'émergence d'un mouvement transnational défendant le droit au logement. Celle-ci émerge et donne lieu à un enchaînement très dense d'évènements, impliquant un nombre conséquent d'acteurs sur des arènes internationales variées, entre 2017 et 2019. Enfin, depuis 2020 et la crise sanitaire, on constate une forte baisse d'intensité du mouvement des villes pour le droit au logement, imputable à l'arrêt des échanges physiques lié à la crise sanitaire du Covid-19 mais également à **une mise à l'agenda d'un nouveau cadrage du droit au logement par les réseaux et les institutions internationales.**

A) Une structure favorable des opportunités politiques, un cadrage spécifique

Issu de la sociologie des mouvements sociaux américaine des années 1980, la notion de « structure des opportunités politiques » renvoie aux « évolutions conjoncturelles du système politique » (Fillieule, Mathieu, 2009) qui favorisent l'émergence et la réussite d'un mouvement social, et plus largement de toute mobilisation prenant place sur une ou plusieurs arènes

politiques (Geertz, 1993). Nous emprunterons ici à la sociologue Sidney Tarrow³³ trois éléments qui composent cette structure d'opportunité politique pour notre analyse. Cet emprunt méthodologique doit servir à éclairer les facteurs de succès du mouvement, tout en tenant compte de sa nature « transnationale » qui diffère du contexte d'élaboration originel de la notion.

La fenêtre d'opportunité politique repose d'une part sur le degré d'ouverture, ou de fermeture, des institutions politiques concernées par le mouvement - et dans lequel il prend place. Dans cette perspective on peut noter que les Nations Unies, institution internationale légitime pour influencer et déployer l'agenda global, organise en 2016 le sommet Habitat III à Quito. Dans la lignée du précédent sommet Habitat II qui avait fait du « droit au logement convenable » une priorité internationale pour les Etats, le sommet de Quito réitère l'importance de garantir ce droit, en insistant de manière inédite sur le rôle joué par les gouvernements locaux³⁴. Ainsi, la mobilisation prend place dans un contexte de reconnaissance accrue de la légitimité des pouvoirs locaux à agir pour résoudre les crises du logement, y compris sur les scènes internationales traditionnellement interétatiques (ONU).

Un second élément tient aux alignements politiques. L'année 2015 ouvre en Espagne le mouvement des « mairies du changement » (Baron, Fernandez-Garcia, Petit, 2019), un cycle municipal observant la victoire de nombreuses coalitions progressistes dans les villes de Barcelone, Madrid, Valence, Cadix ou encore Saragosse. Elle est souvent analysée comme une réponse politique aux conséquences dramatiques de l'éclosion de la bulle immobilière (inégalités, chômage, expulsions locatives massives, sans-abrisme) au sein des grandes métropoles espagnoles - faisant suite aux mouvements des *Indignados* entamé en 2011 et à l'émergence du nouveau parti anticapitaliste *Podemos* en 2014. Dans ce contexte, Ada Colau, à la tête pendant plusieurs années du *PAH*, plateforme de défense des victimes du crédit hypothécaire, est élue maire de Barcelone en 2015 en dirigeant la liste *Barcelona en Comú*, soutenu par *Podemos*. Au tournant de 2016, on observe un certain alignement politique entre plusieurs municipalités européennes reconnues, et investissant traditionnellement les scènes transnationales³⁵ : Paris et sa maire socialiste, Anne Hidalgo ; Vienne et ses édiles sociaux-démocrates ; les mairies du changement de Barcelone et Madrid ; ou encore Londres qui choisit le travailliste Sadiq Khan comme maire. La question du logement est ainsi bien souvent au cœur des agendas municipaux des villes évoquées.

Enfin, le troisième élément qui peut expliquer l'émergence d'un tel mouvement est la présence d'alliés influents, organismes comme personnalités individuelles. Concernant la société civile organisée, on remarque que la *Global Platform for the Right to the City*, qui rassemble des organisations, mouvements sociaux et associatifs, réseaux académiques ou ONG, est créée en 2015, et place le « logement abordable pour tous » dans son agenda fondateur. Elle devient

³³ Tarrow, Sidney, *Power in Movement Collective Action, Social Movements and Politics*, 1994.

³⁴ En particulier pour la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°11, « Villes et communautés durables », les gouvernements locaux sont considérés comme des acteurs « clés ». Les 17 objectifs de développement durable pour 2030 ont été établis par l'ONU en concertation avec la société civile et approuvés par le vote de 193 pays le 2 août 2015.

³⁵ Barcelone investit depuis plusieurs années les scènes internationales. L'ancien maire de Barcelone Joan Clos (1997 - 2006) a été nommé Directeur général de l'ONU Habitat. Paris a également un historique d'engagement au sein de réseaux de villes, et en particulier à CGLU : Bertrand Delanoë en a été le président entre 2004 et 2010, Anne Hidalgo entre 2016 et 2019, avant de rejoindre le réseau C40 en 2019.

complémentaire de l'Habitat International Coalition, plateforme de même nature dédiée à l'habitat depuis 1976. Du côté des pouvoirs locaux, on note également qu'Ada Colau, juste élue maire de Barcelone, occupe dès 2016 la position de présidente de CGLU³⁶. Elle devient donc l'une des villes les plus actives du réseau. Mais « l'alliée » la plus influente est bien Leilani Farha. Avocate canadienne de formation, ex-directrice de l'ONG *Canada Without Poverty*, elle assure de 2014 à 2020 le mandat de Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit au logement convenable. Ce titre est attribué par l'ONU à des experts des droits humains, chargés d'informer l'organisation des principaux défis et solutions à développer. Le mandat se traduit par la production de plusieurs rapports thématiques. Forte de ses engagements contre la pauvreté et le sans-abrisme au Canada, Leilani Farha met l'accent au cours de son mandat sur les liens entre logement, inégalités économiques et financiarisation des marchés résidentiels. Elle devient donc, après le sommet Habitat III, une véritable alliée de CGLU sur le thème du logement.

On voit donc que la contexte conjoint d'une légitimation accrue des pouvoirs locaux à s'emparer du thème du droit au logement dans les arènes institutionnelles internationales, des alignements politiques municipaux européens en faveur d'une régulation des marchés du logement et le rôle structurant d'allié au sein de l'ONU sont des facteurs positifs d'émergence d'une mobilisation.

C'est ainsi qu'une campagne transnationale pour « faire du droit au logement une réalité³⁷ » est lancée conjointement entre plusieurs acteurs évoqués à la suite du sommet Habitat III : CGLU à travers sa présidente (de 2016 à 2019) Ada Colau et la commission CISDPDH et la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies, Leilani Farha. La campagne est « cadrée » (Goffman, 1964 ; Snow & Benford) d'une manière spécifique. Le « droit au logement » est associé à un « droit humain » et un « bien social », par opposition à la logique de « marchandisation ». Cette formulation en termes de droits humains fondamentaux s'inscrit naturellement dans les agendas des divers protagonistes, qui cadrent nombre de leurs plaidoyers dans ces mêmes termes³⁸. Ce cadrage que l'on pourrait qualifier de « juridique » est également proche du lexique habituel d'institutions comme l'ONU, et donc plus propice à l'intégration de ses revendications par l'organisme.

B) *Une campagne transnationale et protéiforme (2017 - 2019)*

La spatialisation des différents événements liés (in)directement à la campagne révèle son caractère transnational. Entre 2016 et 2019, des événements ont eu lieu à travers les cinq continents : en Europe (Barcelone, Madrid, Genève, Strasbourg, Vienne), en Amérique du Nord (New York, Ottawa), en Amérique du Sud (Quito, Bogota), en Asie (Gwangju, Hangzhou) et en Afrique (Durban). Les événements sont de natures différentes, et investissent une pluralité de scènes. On y retrouve entre autres des sessions spéciales à l'occasion de sommets de l'ONU (Sommet Habitat III de 2016 à Quito ; Forum de Haut-Niveau Politique à New York en 2018 ; Conseil des Droits Humains à Genève en 2018), des forums mondiaux (Forum Mondial des Villes pour les Droits Humains à Gwangju, 2019), des rencontres organisées par des réseaux de société civile (Réunions annuelles du Co-Habitat Network en 2018 et 2019 à Genève), des sessions organisées lors de Congrès et forums organisés directement par CGLU (Congrès mondial de

³⁶ Aux côtés des élus et élues de Konya, Guangzhou, Paris, Strasbourg et Quito entre 2016 et 2019.

³⁷ Voir l'article publié sur le site de la CISDPDH : <https://www.uclg-cisdp.org/fr/nouvelles/cglu-reitere-son-engagement-lutter-pour-que-le-droit-au-logement-devienne-une-realite>

³⁸ Que ce soit par les défenses du « droit à la ville », des « droits humains » ou de droits spécifiques (logement, santé, éducation, etc.).

Bogota en 2016 ; Vague d'action³⁹ en 2017 à Barcelone ; Conseil mondial de Hangzhou en 2017 ; Bureau Exécutif à Strasbourg en 2018 ; Congrès mondial à Durban en 2019). Enfin, certaines réunions, conférences ou sessions communes aux acteurs de la campagne sont tenues également indépendamment de grands événements internationaux. Ainsi, on recense une « réunion stratégique » tenue à Ottawa en 2017, une réunion de la communauté de signataires de la Déclaration municipaliste à Madrid en 2018 puis à Strasbourg début 2019.



Figure IV. Localisation des différents événements liés à la Campagne « The Shift » coorganisée par CGLU et la Rapporteuse Spéciale des Nations unies sur le droit au logement, 2016 - 2019 (Réalisée avec le logiciel Framacarte ; Sources : documents officiels, site de CGLU)

N.B : Voir la carte interactive en note de bas de page et les détails sur les événements en annexe).

Parmi les acteurs de cette campagne, on retrouve les protagonistes de départ, et un réseau de villes actives, participant à une ou plusieurs de ces rencontres et débats, et/ou accueillant ces rencontres : Barcelone, parmi les plus actives ; Montevideo, Plaine Commune, toutes deux faisant partie de la coprésidence de la commission CISDPDH ; mais également Madrid, Strasbourg, Vienne, Lisbonne, Taipei, Mexico, Séoul, Pikine... On compte aussi la présence de villes ayant rejoint la campagne au cours des années suivantes : Valence,

Cette grande densité d'échanges aboutit en juillet 2018 à la *Déclaration Municipaliste*⁴⁰ conjointement signée par une douzaine de gouvernements locaux. Ce manifeste non-contraignant est un outil de plaidoyer, une forme de mise en commun des discours et revendications. C'est donc

³⁹ Cette vague d'action correspond à un plaidoyer renforcé pour l'organisation sur un thème donné. En l'occurrence, CGLU a voté en 2017 une vague d'action de deux ans sur les thèmes du logement et des migrations.

⁴⁰ Voir le site web de la Déclaration : <https://citiesforhousing.org/fr/>

une forme de second « cadrage » de la mobilisation, réalisé cette fois avec la participation directe des pouvoirs locaux. Le document est structuré en cinq axes principaux :

- « Plus de compétences pour mieux réguler le marché immobilier »
- « Plus de fonds pour améliorer nos parcs de logements publics »
- « Plus d'outils pour co-produire des solutions alternatives de logements public-privé⁴¹-communautaire »
- « Une planification urbaine qui combine logement convenable et quartiers de qualité, à la fois inclusifs et durables »
- « Coopération municipaliste des stratégies résidentielles »

L'on retrouve donc, condensés dans ce document écrit à plusieurs mains, le cadrage d'un plaidoyer commun en faveur du droit au logement dit « convenable » (en introduction). On trouve surtout une série de revendications matérielles, et une volonté de réorientation des politiques urbaines en matière d'habitat et de planification urbaine. Si ce manifeste appelle à un « front commun » entre municipalités, c'est aussi une critique non-dissimulée des Etats nationaux. Ainsi, cette déclaration peut être doublement interprétée. A la fois comme une volonté de « contourner » les Etats, en attirant des fonds extérieurs directement vers les pouvoirs locaux, et en fédérant un réseau actif de villes engagées. Mais aussi comme une forme nouvelle d'interpellation de ces mêmes Etats. Il s'agirait alors, à travers un plaidoyer de portée internationale, d'attirer l'attention. Enfin, cette initiative entend instaurer un rapport de force entre pouvoirs locaux et Etats au sein des « sphères d'autorité » (Betsill, Bulkeley) internationales.

Fait intéressant, la Rapporteuse spéciale des Nations unies pour le droit au logement, Leilani Farha, a été à l'initiative d'un documentaire réalisé par Fredrick Gertten, Push. Sorti en 2019, le film retrace et met en scène le travail d'enquête mené par Leilani Farha, en tentant de comprendre le phénomène global de financiarisation des marchés résidentiels - et leur conséquence - les évictions forcées d'habitants. Le documentaire filme également l'officialisation de la Déclaration Municipaliste à New York. Cet outil au service de la campagne internationale témoigne d'une certaine inventivité, et d'une diversification du « répertoire d'action politique » (Tilly, 1987) avec un double objectif de sensibilisation des opinions publiques et de légitimation du travail mené par la campagne de la Rapporteuse, et à travers elle, de la légitimité de l'ONU sur ce sujet.

A travers une observation des différents événements et de leurs contenus, on note que la mobilisation, et tous les échanges qui y sont faits, ne consistent pas tant dans la circulation de « modèles urbains » et d'études de cas à foison⁴² ; mais qu'elle est davantage centrée autour de la construction d'un récit et discours commun (« Nous »), comprenant des revendications matérielles ainsi qu'une vision partagée du rôle des municipalités, tant dans leur implication à l'international (« Nous, les gouvernements locaux, nous engageons à coopérer afin d'échanger les connaissances et bonnes pratiques sur nos politiques urbaines et résidentielles »), dans leur unité affichée (« un front commun »), que dans leur légitimité à réguler à leur échelon les dysfonctionnements des marchés du logement (« Nous, les gouvernements locaux, sommes l'administration publique la plus proche des besoins quotidiens des citoyens »⁴³).

⁴³ Extraits tirés de la Déclaration.

C) *Une mobilisation à l'arrêt ? Nouvelles mises à l'agenda et subordination des réseaux transnationaux aux agendas internationaux*

Visible sur la Figure III, la densité des échanges diminue nettement à partir de 2020. Elle est en très grande partie liée à la crise sanitaire, qui met à mal le fonctionnement classique de réseaux transnationaux de pouvoirs locaux, et son modèle de circulations horizontales. Seuls deux événements, en ligne, sont organisés durant la pandémie, à savoir des « communautés de pratique » de CGLU sur le logement, dont les discussions sont fondées sur les solutions à la crise sanitaire. Elles regroupent une partie des villes signataires de la Déclaration, ainsi que d'autres collectivités participant pour la première fois.

On observe alors de nombreuses recompositions des acteurs engagés dans la mobilisation depuis 2016. Collectivité centrale de la campagne, la ville de Barcelone ne fait plus partie de la coprésidence de CGLU. D'autres villes rejoignent cette coprésidence, comme Grigny. La Rapporteuse spéciale achève son mandat en 2020, pour créer une plateforme indépendante poursuivant le même plaidoyer (« The Shift »). Son successeur à l'ONU oriente ses recherches dans une autre direction : l'étude des liens entre logement et réchauffement climatique⁴⁴.

De fait, lors de mon stage professionnel, les travaux de la Commission CISDPDH ont dû se réorienter sur la problématique environnementale. Malgré une prise de contact informelle avec l'équipe de la plateforme The Shift pour relancer la communauté des Villes pour les droits au logement, je n'ai pas pu assister aux suites de ces échanges. Suivant mes propres observations et les échanges informels, cette communauté était mise en veille depuis plusieurs mois. Devant ces constats, on peut émettre l'hypothèse d'une subordination relative des thèmes abordés par les réseaux transnationaux aux agendas internationaux. Rappelons d'ailleurs que la campagne étudiée ci-dessus n'a pu prendre une telle ampleur que par une conjonction de circonstances particulières, et le soutien actif d'un organisme des Nations Unies.

B. Regards critiques sur les coopérations transnationales

1) Quel « retour des villes » ?

L'étude de cas a mis en lumière un jeu d'acteurs complexe, à l'opposé de l'idée de « dénationalisation » (Gourdon, 2021) ou d'une toute-puissance des villes (Barber, 2015). Ce cas doit en effet confirmer l'idée que « le transnational » ne doit pas être considéré comme un niveau supplémentaire au local, régional ou national, mais considéré comme un niveau « qui se constitue en interaction avec les précédents » (Werner, Zimmermann, 2003 ; Gourdon, 2021).

Certes, la campagne des villes pour le droit au logement a rassemblé plusieurs dizaines de collectivités signataires. Elle a porté un plaidoyer fondé sur les droits humains au sein d'arènes très variées, des Nations Unies au Parlement Européen, en passant par des forums mondiaux. Les réseaux transnationaux, en l'occurrence CGLU, ont mis à disposition de très nombreux espaces de

⁴⁴ Voir par exemple cet article écrit durant le stage : <https://www.uclg-cisdp.org/fr/nouvelles/appel-contributions-sur-le-droit-un-logement-convenable-et-le-changement-climatique>

rencontres⁴⁵. Toutefois, l'ampleur et les succès symboliques de cette campagne sont en partie dus à des « alliances internationales » pertinentes (Abdullah, Losada, 2019) :

“A good example of this is the effort underway to consolidate access to adequate and affordable housing in the UN29 and European Union (EU) agendas. This city-led endeavour has benefitted from significant international alliances with, for example, the UN Special Rapporteur on adequate housing, and aims to influence international agendas as a means of influencing national regulatory frameworks.” (Abdullah, Losada, 2019)

Loin d'un simple contournement des institutions internationales interétatiques, les pouvoirs locaux ont, dans ce cas, habilement pu et sû investir de nouvelles sphères d'autorité - et leurs agendas - par des alliances avec ces mêmes institutions (dans notre cas l'ONU). Loin d'un discours antiétatique, les revendications des villes portent d'ailleurs sur une meilleure répartition des fonds entre Etat et pouvoirs locaux pour permettre à ces derniers de garantir localement différents droits. Le « retour des villes » largement évoqué au cours des dernières années apparaît d'autant plus efficace lorsqu'il coopère avec des institutions existantes, sans nécessairement « faire sécession » (Bréville, Le Monde Diplomatique, 2020).

2) *Entre coopération, intérêt et stratégies locales. Le cas barcelonais.*

Néanmoins, il s'agit également ici de remettre en discussion le terme même de « coopération ». Il vient à questionner les finalités des engagements des villes dans des mobilisations transnationales (ou au sein de réseaux). En effet, si les différents maires de municipalités membres du mouvement pour le droit au logement partagent bien des valeurs communes, **elles ne peuvent fonder en elles-mêmes l'intégralité de l'action internationale d'une ville** (Viltard, 2010). La coopération, dans le cadre du droit au logement, peut ainsi être comprise en termes de « stratégies de coopération » (Gourdon, 2021 ; Bussi, 2009).

On peut distinguer une coopération dite « subsidiaire », qui renvoie à une coopération motivée par la défense ou le partage de valeurs supérieures, d'une coopération « stratégique », qui vise avant tout à maximiser le gain des participants. A travers l'étude de cas, on peut voir que les deux types de coopération coexistent. Le plaidoyer partagé entre pouvoirs locaux n'empêche pas une forme d'intéressement à l'engagement, qui est d'ailleurs formulé dans le manifeste : « plus de fonds » publics, ou privé, pour mener à bien des politiques locales du logement. Au-delà des fonds espérés, se mobiliser à l'international confère aussi un haut intérêt symbolique. Certaines stratégies locales visent ainsi à faire d'une ville une « *trendsetter* » (Béal, 2014). **Dans le contexte d'une réduction des finances publiques, et compte-tenu du nouveau rôle des Etats, en « pilotes sélectifs » de l'action publique, être identifiée et reconnue comme une ville modèle est une stratégie pour attirer les investissements publics sélectifs. En dépit d'un engagement idéologique, fondé sur les valeurs morales, il s'agit donc avant tout de « prendre le bon wagon » et développer des « stratégies internationales compétitives »** (Béal, Epstein, Pinson, 2015).

La ville de Barcelone offre un cas intéressant de cette tension entre intérêt d'une grande métropole mondiale (accentuant le processus inégalitaire de métropolisation) et défense de droits humains par la régulation des logiques marchandes. La ville semble bien avoir adopté des logiques « où l'attractivité et le rayonnement de la ville dépendent de sa capacité à s'impliquer dans de multiples réseaux, et à construire une image de marque internationale identifiable et positive, à forte valeur symbolique » (Béal, Epstein, Pinson, 2015).

⁴⁵ Cf. Voir Figure III, en orange sont indiqués les événements organisés directement par le réseau CGLU.

Depuis les années 1990 et l'organisation des Jeux Olympiques, la ville de Barcelone a été érigée en « modèle » (Montaner, 2006) en matière de politiques urbaines. Ce nouveau statut a été renforcé par une stratégie d'internationalisation (Peyroux, 2016) poursuivie par les différents édiles barcelonais : engagement au sein de CGLU, fondation de l'association Eurocity, du réseau *Fearless Cities* en 2017, publication d'un « guide du municipalisme » (Gourdon, 2021). Il en résulte que Barcelone apparaît comme la ville européenne présentant le plus d'adhésions à des associations transnationales de municipalités (Gourdon, 2021). Les relations complexes entretenues entre la Catalogne et le gouvernement espagnol expliquent peut-être en partie cette logique de visibilisation de Barcelone, par rapport aux autres pouvoirs : en valorisation son action publique locale, la ville peut espérer retirer une forme de reconnaissance interne (équipes municipales, sympathisants, etc.)

« Barcelone, Seattle, Vancouver, Bilbao font figure de lieux d'investigation particulièrement investis par les études urbaines » (...) [métropoles mondiales] « *hauts-lieux* d'un monde globalisé, urbanisé et hiérarchisé » (Gourdon, 2021)

En initiant avec CGLU et l'ONU le lancement de la campagne pour le droit au logement, la ville apparaît en cohérence avec la plateforme politique de *Barcelona en Comú* engagée contre la marchandisation du logement, tout en poursuivant une stratégie d'internationalisation propice à des retombées financières et symboliques. Dans cette mobilisation étudiée, Barcelone apparaît bien comme un de ces « hauts-lieux » « [qui] serviront à l'exposition, la diffusion des pratiques locales et à la création de conditions favorables aux interactions directes ». (p.158) En effet, en plus d'organiser la campagne, la ville a directement accueilli deux des événements recensés (voir Figure III).

3) *De quel projet politique les circulations transnationales sont-elles le nom ?*

La tension révélée par le positionnement de la ville de Barcelone interroge plus largement, sur la portée politique des circulations transnationales (échanges de pratiques, mobilisations, réseaux transnationaux). Une ambivalence structurelle apparaît dans le positionnement des organisations de villes - et des villes -, entre une posture « contestataire » de tradition internationaliste ou altermondialiste (Martinot-Lagarde, 2013), et l'adoption de codes, pratiques et lexiques néolibéraux⁴⁶.

La mobilisation pour le droit au logement, dont le mot d'ordre était l'opposition à la marchandisation et la garantie du droit au logement ; tout en adoptant les codes d'une mobilisation transnationale (circulations de modèles, stratégies internationales compétitives). En cherchant à visibiliser leurs actions, les villes les plus actives du mouvement étudié ne contribuent-elles pas à produire un discours qui masque certaines des difficultés rencontrées par des pouvoirs locaux de taille plus modeste ? Le droit au logement sur les scènes internationales peut-il être seulement porté par des « métropoles modèles » ?

⁴⁶ Paul Gourdon réalise une étude lexicale des productions du réseau Urbact. Il met en avant le recours généralisé aux « mots-clés » utilisés pour diffuser des bonnes pratiques. Le lexique de ce réseau traduit une vision du monde économiste, valorisant les villes comme moteurs de la croissance globale, valorisant les notions « d'innovation » ou les relations « partenariales » (Gourdon, 2021).

Sans chercher à donner une réponse tranchée, deux pistes, ouvertes par deux travaux de recherche, nous paraissent pertinentes pour aborder ces grandes réflexions. D'une part, Paul Gourdon défend l'idée que les circulations transnationales ne répondent ni à **un** « rationalité » entièrement néolibérale, ni à une rationalité pleinement contestataire. Selon lui, l'ancrage ancien de la toile municipale (cf. I.A.) et les critiques récurrentes des politiques nationales⁴⁷ formulées par les villes participant aux circulations sont des données permettant de réfuter le caractère entièrement néolibéral de ces actions. Toutefois, l'auteur adopte une lecture critique du rôle des circulations, autour du concept de « politique de l'habilitation » :

« La définition des manières de gouverner les villes qui se déploie dans les politiques de l'habilitation est construite autour de la rhétorique de l'économie de la connaissance, du partenariat, de la tripartition entre acteurs publics, privés et société civile. La valorisation des forums de discussion, des réseaux locaux, en clair, des cadres d'échanges mis en place par les gouvernements urbains, est intimement lié à une pensée de l'austérité structurelle et à l'injonction à la créativité dans un contexte d'incertitude et de raréfaction des ressources » (Gourdon, 2021)

D'autre part, les auteurs néo-marxistes Brenner, Peck et Theodore avancent que les réseaux de diffusion de savoir au sein desquels des politiques sont mises en circulation à travers des lieux, territoires et échelles transnationales sont l'une des voies d'accélération de la néolibéralisation des territoires. Ils créeraient des « prototypes » de stratégies et de régulations locales. Pour autant, en réfléchissant aux voies possibles d'une « contre-néolibéralisation », les auteurs défendent l'idée que ces mêmes réseaux seront tout aussi essentiels dans l'optique d'un contre-projet global visant à rompre avec les logiques de marché⁴⁸.

⁴⁷ Critiques exprimant une action insuffisante de l'Etat, ou un manque de moyens attribués aux pouvoirs locaux par l'Etat.

⁴⁸ Extrait original : *"As we have argued, the creation of transnational networks for knowledge and policy transfer was essential to the consolidation, reproduction, and evolution of neoliberalization processes during the last three decades, and such networks will surely be equally essential to any project(s) that aspire to destabilize market-disciplinary geo-regulatory arrangements."* (Brenner, Peck, Theodore, 2010).

Conclusion

Au terme de nos développements, nous pouvons répondre à quelques interrogations initiales. D'une part, nous avons inscrit les circulations transnationales actuelles dans une trame longue, mettant en lumière l'émergence d'une trame municipale et des premiers réseaux intermunicipaux en Europe dès le 19^{ème} siècle. Les évolutions de cette trame ont abouti à un paysage recomposé, diversifié et concurrentiel des réseaux de villes depuis les années 1980.

Notre étude de cas d'une mobilisation de villes et leurs réseaux sur le thème du droit au logement a révélé son caractère « transnational » et protéiforme. Si cette mobilisation a été une réussite institutionnelle et symbolique, elle adopte des modalités qui entretiennent des logiques compétitives entre villes sur les scènes internationales. Plus largement, une ambivalence est apparue entre une dimension « utopico-politique » des modes de circulations transnationales, et un ensemble de codes et de logiques néolibérales.

Ce travail est un premier aperçu du « monde » transnational de la diplomatie des villes. Des analyses quantitatives seraient souhaitables pour établir un panorama plus précis des interrelations-affiliations entre les différentes villes et réseaux. *A posteriori*, j'aurais également souhaité pouvoir m'entretenir avec des représentants de villes, pour approfondir la compréhension des stratégies locales de l'action internationale.

A l'avenir, il pourrait être judicieux d'avoir accès à des données portant sur les modes de financements des réseaux transnationaux, afin de comprendre avec plus de finesse les logiques d'intérêts qui les parcourent.

Bibliographie

ABDULLAH, Hannah, LOSADA, Agustí Fernández de. « Rethinking the ecosystem of international city networks. Challenges and opportunities », CIDOB, avril 2019.

BARBER, Benjamin, *Et si les maires gouvernaient le monde ? Décadence des Etats, grandeur des villes*, Paris, 2015.

BARON, Nacima, FERNANDEZ GARCIA Alicia, PETITHOMME Mathieu, « Les « mairies du changement en Espagne » : une introduction », Pôle Sud, 2019/2 (n°51), p.5-22.

BEAL, Vincent., EPSTEIN, Renaud., PINSON Gilles. La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie. *Gouvernement & action publique*, Presses de sciences po, 2015, 3 (3), pp.103-127

BEAL, Vincent. « « Trendsetting cities » : les modèles à l'heure des politiques urbaines néolibérales », *Métropolitiques*, 30 juin 2014.

BELLANGER, Emmanuel. « Du socialisme au Grand Paris Solidaire, Henri Sellier ou la passion des villes », Histoire urbaine, Société française d'histoire urbaine (CFHU), 2013, pp.31-52.

BETSILL, M. Michele., BULKELEY, Harriet. « Cities and The Multilevel Governance of Global Climate Change », *Global Governance*, Vol.12, 2006, pp.141-159.

BRENNER, Neil., PECK, Jamie., THEODORE Nik. « After Neoliberalization ? », *Globalizations*, septembre 2021.

BREVILLE, Benoît, « Quand les grandes villes font sécession », *Le Monde Diplomatique*, mars 2020

GOURDON, Paul. (Thèse) La coopération entre villes européennes : convergences dans l'action politique urbaine par la circulation transnationale de modèles, sous la direction d'Anne Bretagnolle, 2021.

GRISSET, Pascal, FERNANDEZ Alexandre, « Introduction. Les logiques spatiales de l'innovation, XIXe-XXe siècles », *Histoire, économie & société*, février 2007.

HARVEY, David, *Le capitalisme contre le droit à la ville : Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Editions Amsterdam, 2011

HCDH, ONU-Habitat. *Le droit à un logement convenable*. Fiche d'information 21 Rev. 1. Genève : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, 2010

HERION Philippe. « Aperçu du droit au logement à travers le droit international et européen », *Pensée plurielle*, 2006, p. 21-33.

KANTOR, Paul., SAVITCH H.V. Cities in International Marketplace: The Political Economy of Urban Development in North America and Western Europe, Princeton, *Princeton University Press*, 2002.

LE GALÈS, Patrick. Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance. Paris, *Presses de sciences po*, 2003, 454 p.

LEMAIRE, Nina., PEYROUX, Elisabeth., ROBINEAU, Ophélie. « Circulation des modèles urbains : acquis et perspectives de recherche interdisciplinaire et multiscalaire », *in* Pour la recherche urbaine, Paris, *CNRS Éditions*, 2020

Les villes pour le logement convenable. « Déclaration municipaliste des gouvernements locaux pour le droit au logement et le droit à la ville », New York, 16 juillet 2018. Signé par les villes d'Amsterdam, Barcelone, Berlin, Durban, Lisbonne, Londres, Montevideo, Montréal, New York, Paris, Séoul.

MARTINOT-LAGARDE, Pierre. « Le Forum Social Mondial, un objet politique particulier », *Etudes*, 2008/2, pp.153-162.

ONU-HABITAT, Le droit à un logement convenable, Fiche d'information n°21, Genève, 2010

PASQUIER, Romain. « Quand le local rencontre le global : contours et enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, 2012/1 (n° 141), p. 167-182

PAYRE, Renaud., SAUNIER Pierre-Yves. « Municipalités de tous pays, unissez-vous ! L'Union Internationale des Villes ou l'Internationale municipale (1913-1940) », 1998

PEYROUX, Elisabeth. « Circulation des politiques urbaines et internationalisation des villes : la stratégie des relations internationales de Johannesburg », *EchoGéo* 36, 2016.

SAUNIER, Pierre-Yves. « La toile municipale aux XIXe -XXe siècles : un panorama transnational vu d'Europe », *Revue d'histoire urbaine*, 34(2), 2006, pp. 43-56

VAN DER PLUIJM, Rogier et al., « City Diplomacy: The expanding Role of Cities in International Politics », Netherlands Institute of International Relations Clingeendael, avril 2007.

VILTARD Yves. « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique étrangère*, 2010/3 (Automne), p. 593-604.

VION, Antoine, « L'invention de la tradition des jumelages (1951-56) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, 53 (2003/4), p. 559-582

Sitographie

Villes pour le logement convenable, Déclaration Municipaliste des Gouvernements Locaux pour le Droits au Logement et le Droit à la Ville

<https://citiesforhousing.org/fr/>

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), United Cities and Local Governments (UCLG)

<https://www.uclg.org/fr>

Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU

www.uclg-cisd.org/fr

FEANTSA

<https://www.feantsa.org/fr>

Housing Europe

<https://www.housingeurope.eu/>

ONU, Rapporteur Spécial sur le Droit au Logement Convenable

<https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-housing>

The Shift (plateforme globale pour le droit au logement)

<https://www.make-the-shift.org/>

Résumé du mémoire

Quand les villes se mobilisent à l'international pour le droit au logement. Les réseaux transnationaux de pouvoirs locaux au cœur d'une nouvelle diplomatie des villes ? Evolutions, mobilisations, circulations.

Cette recherche a été réalisée dans le cadre du stage professionnel de Master 2, effectué entre avril et août 2022 au sein de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)⁴⁹, et plus particulièrement dans la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains (CISDPDH), à Barcelone.

Ce mémoire cherche à analyser la genèse et le rôle des réseaux organisés de collectivités locales au sein de la diplomatie des villes. A rebours des discours prônant un supposé « retour » inédit des villes sur la scène internationale et un déclin des Etats, nous établissons qu'un premier mouvement de globalisation et d'échanges transnationaux s'observe en Europe dès le 19^{ème} siècle. Au sein de cette première « toile municipale » se constituent les premiers réseaux de villes. Nous analysons dans un second temps le paysage contemporain des réseaux de villes : diversifié, complexe, et concurrentiel.

Le second temps du mémoire est consacré à l'étude de cas de la mobilisation du réseau CGLU, de la Rapporteuse spéciale des Nations unies et de plusieurs villes sur le thème du droit au logement, entre 2016 et 2022. Après l'observation de la structure d'opportunités politiques, du « cadrage » de cette campagne transnationale et de ses différentes temporalités, nous interrogeons la logique même des mobilisations transnationales contemporaines. Les circulations qu'elles produisent, les acteurs qu'elles engagent et le contexte dans lequel elles prennent place entretiennent des logiques compétitives entre villes sur les scènes internationales. Derrière les mobilisations et les mots d'ordres globaux se trouvent parfois des stratégies locales de visibilité et d'attraction des ressources. Enfin, la recherche ouvre une réflexion sur la portée politique des circulations transnationales, en tension entre des dimensions « utopico-politique » et des dynamiques reprenant des codes et logiques néolibérales.

⁴⁹ Equivalent français pour *United Cities and Local Governments* (UCLG).

ANNEXES

Recensement des activités menées par CGLU sur le thème du droit au logement (2014 - 2022)

EVENEMENT	DATE/LIEU/THEMES	PARTICIPANTS
Premier rapport thématique de Leilani Farha (UNSRH) au Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies. « Guide »	Décembre 2014 « <i>Mise en œuvre du droit au logement : un guide pour les gouvernements locaux et la société civile</i> »	Leilani Farha , UNSRH
Lettre ouverte aux parties de la Conférence Habitat III (Tenue en octobre 2016)	13 juin 2016 Plaidoyer pour intégration des enjeux d'habitat lors de la conférence Habitat III (plaide pour mention des outils de régulation sociale du marché du logement, dont fiscalité ; « <i>l'agenda Habitat III ne pourra réussir si les conditions macroéconomiques et les politiques d'austérité actuelles se maintiennent</i> »	<i>Société civile</i> Habitat International Coalition (HIC), International Alliance of Inhabitants, IAI, Habitat Netz . https://www.uclg-cisdp.org/fr/actualites/nouvelles/habitat-pour-les-gens-pas-pour-le-profit-%E2%80%9393-lettre-ouverte-contre-la
https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/Informe%20Congreso%20y%20H3_FR.pdf	12-15 octobre Congrès Mondial de CGLU à Bogota	CISDPDH
https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/Informe%20Congreso%20y%20H3_FR.pdf	17-20 octobre Habitat III (ONU) à Quito	CISDPDH
Réunion stratégique organisée par Leilani Farha	Ottawa, 8-9 juin 2017 Discussion sur les prochaines étapes de la campagne The Shift lancée à Quito (et soutenue par CGLU).	The SHIFT UNSRH CISDP-CGLU https://www.uclg-cisdp.org/fr/nouvelles/cglu-reitere-son-engagement-lutter-pour-que-le-droit-au-logement-devienne-une-realite
"Cities for the Right to Housing" Meeting Vague d'action de CGLU 3 novembre Journée Mondiale des Villes	2-3 Novembre 2017, à la mairie de Barcelone Réaffirmer engagements en faveur du droit au logement, partage d'expériences [dont : déclaration de Barcelone / Manifeste]	Ada Colau , Maire de Barcelone et coprésidente de CGLU CISDPDH Parks Tau (UCLG President) Leilani Farah (UNSRH) Lorena Zarate (HIC) David Bravo (Barcelona City Hall): Barcelona Manifesto David Satterthwaite (IIED) Miloon Kothari (ancien UNSRH) https://www.uclg-cisdp.org/fr/actualites/nouvelles/les-villes-et-les-regions-pour-le-droit-au-logement
Conseil Politique sur le droit à la ville lors du Conseil Mondial de CGLU	Hangzhou, fin 2017 ? Approuvé participation de CGLU à The Shift	
Débat interactif du Conseil des Droits Humains , convoqué par UNSRH, à Genève « <i>Du logement comme marchandise au logement comme droit humain</i> »	Genève, 2 mars 2018 Campagne <i>The Shift</i>	Emilia Saiz , Secrétaire générale de CGLU Ada Colau , Maire de Barcelone, Coprésidente du conseil politique de CGLU sur le droit à la ville
Rapport annuel de UNSRH	Mai 2018	https://www.uclg-cisdp.org/fr/actualites/nouvelles/

	Met en avant certaines pratiques ! à checker	pour-des-strat%C3%A9gies-de-logement-%C3%A0-partir-des-droits-humains-publication-du
Deuxième Conseil Politique sur le droit à la ville, Bureau Exécutif de CGLU https://www.uclg-cisdp.org/fr/actualites/nouvelles/des-pouvoirs-locaux-appellent-%C3%A0-placer-les-droits-au-centre-des-politiques-de	Strasbourg, 23-24 mai 2018 Vagues d'action CGLU (logement et migration) Etablir un plaidoyer pour le droit au logement en vue des autres échéances : HLPF, Forum de Haut Niveau sur le suivi de l'ODD 11 à New-York en juillet 2018 Officialisation du Pacte Mondial sur la migration à Marrakech en décembre 2018	CISDPDH impliquée dans ce Conseil Politique Laura Perez, maire-adjointe Barcelone Eleftherios Papagiannakis, Athènes Abdoulaye Thimbo, Pikine Montevideo Cordoba , Argentine Plaine Commune Oscar Valentino, représentant du ministère du logement d'Equateur
Session spéciale sur le droit au logement dans le cadre du Forum des autorités locales et régionales du Forum de Haut Niveau Politique.	New York, 15 juillet 2018 FHNP (15-18 juillet) Campagne <i>The Shift</i> Déclaration⁵⁰ commune: https://www.uclg.org/sites/default/files/les_villes_pour_un_logement.pdf Déclaration présentée le 16 juillet « Appel de Barcelone » « Renforcer et mettre en avant un message commun des gouvernements locaux de CGLU pour le droit au logement »	Co-organisation par CLGU, CISDPDH et UNSRH et OHCHR Session : maires de Berlin, Montevideo, Madrid, Montréal, Strasbourg , vice-président de Plaine Commune , adjointe de New York Représentant de OHCHR Présidente de HIC Directeur de Cities Alliance UNSHR Leilani Farha Directeur de World Enabled Président de CGLU, Parks Tau Emilia Saiz , SG de CGLU
-	Récap Historique du mouvement 2016-2018	https://www.uclg-cisdp.org/fr/actualites/nouvelles/les-villes-pour-le-logement-convenable-un-appel-%C3%A0-l'action-pour-garantir-le
Rencontre entre associations de la société civile organisée sur le logement « Co-Habitat Network »	Genève, 11-12 juin 2018	Urbamonde Slum Dwellers International Asian Coalition for Housing Rights FUNDASAL Urbansen CISDPDH
Intéressant de noter sur ces deux années le faible nombre de « bonnes pratiques » mises en avant. Stratégie autour d'un « narratif » et de leur intégration dans les objectifs de l'ONU et ses scènes associées. (Exceptions : cas cités dans le Rapport UNSRH, Déclaration de Barcelone)		
Réunion des signataires de la Déclaration des villes pour le logement https://www.uclg-cisdp.org/fr/actualites/nouvelles/la-communaut%C3%A9-de-pratique-sur-le-logement-se-r%C3%A9unit-%C3%A0-madrid-pour-d%C3%A9finir-une	Madrid, 7 novembre 2018 Réunion stratégique « Efforts conjoints », « faire mieux connaître le droit au logement dans les agendas nationaux régionaux et internationaux », « réclamer des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre les politiques du logement »	Représentants de : Barcelone Mexico Montevideo , Fabiana Goyeneche, secrétaire au développement social Plaine Commune Seoul Strasbourg Taipei Terrassa , maire Alfredo Vega

⁵⁰ **15 villes signataires à l'origine** : Amsterdam, Barcelone, Berlin, Durban, Londres, Madrid, Mexico, Montevideo, Montréal, New York, Paris, Plaine Commune, Seine Saint-Denis, Séoul, Strasbourg,

	Indicateurs quantitatifs partagés : quelle suite ?	Emilia Saiz, SG de CGLU CISDPDH
Conférence « Logement pour tous » En présence de signataires de la Déclaration Cities for Housing ⁵¹	4-5 décembre 2018, à Vienne Forum pour mise en œuvre des politiques DAL. Objectif : inviter les institutions de l'UE à fournir un cadre réglementaire garantissant ressources suffisantes pour garantie du DAL, via programmes de log soc. ⇒ Appel à l'UE par des villes Cf. Travaux du Partenariat Européen pour le logement (2015) groupe de travail dans le cadre de l'Agenda urbain européen.	Ville de Vienne , organisatrice de l'évènement (maire Michael Ludwig) Laia Ortiz, adjointe droits sociaux Ville de Barcelone Rui Nueves Bochmann Franco, conseiller adjoint logement de Lisbonne Visites de terrain Cités de logements sociaux « Modèle de Vienne » sur le logement (Vienne la Rouge) Complexe de Rabenhof 62% pop viennoise vit dans des logements subventionnés
Réunion de la « communauté »	17-18 janvier 2019 à Strasbourg, parlement européen	
« Dialogue multipartite sur la Déclaration « Villes pour le logement convenable⁵² » : quels enjeux pour l'Europe »	A Barcelone, 5 mars 2019 Sur les suites à donner à la Déclaration Plaidoyer adressé à la Commission Européenne Priorités communes « <i>Feuille de route européenne</i> » dans le cadre des élections 2019 Pratiques mises en avant ⁵³ à Bologne, Londres et Vienne.	Co-organisation par CISDP, Programme Global Cities du CIDOB , Ville de Barcelone Représentants : Barcelone , conseiller municipal Josep Maria Montaner Strasbourg Vienne Terrassa Cascais , Filipa Roseta, conseillère municipale Bologne Londres Lisbonne , Paula Marques conseillère municipale
Projet COINVITE Sur les narratifs et storytelling urbain sur l'amélioration des quartiers	Atelier à Medellin, 27 mars au 2 avril 2019	Amanda, CISDPDH Chercheuse Catalina Ortiz (UCL , Development Planning Unit) Plateforme Mondiale pour le Droit à la Ville (GPRTC) Cities Alliance Section latino-américaine d' ONU Habitat Mouvements sociaux locaux
Réunion annuelle de « CoHabitat Network »	Genève, 21 mai au 3 juin 2019	GPRTC CISDPDH Ville de Genève Fondation Charles Léopold Mayer Présents :

⁵¹ On note de nouvelles villes : **Vienne, Bologne, Manchester, Mannheim, Rennes, Terrassa, Saragosse.**

⁵² On note de nouvelles villes : **Cascais, Lisbonne**

⁵³ **Bologne** lutte contre expulsions, soutien aux coopératives de logement. Londres augmentation du taux de logement social ; « modèle de **Vienne** » promotion logement social et abordable

Sur les modèles : <https://www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2006-2-page-16.htm>

Festival International du Logement Social https://www.ishf2019.com/fr/	A Lyon, juin 2019	CISDPDH
Forum Mondial des Villes pour les Droits Humains (WHRCF) 9 ^{ème} édition Session sur « Le droit au logement en Asie »	Gwangju, 30 septembre - 2 octobre 2019 Principal forum mondial sur les droits humains	CISDPDH CGLU Présents à la session : Oulan-Bator, Taipei, Vienne , représentant UNSRH Société Civile (GPR2C)
Congrès de CGLU (tous les 3 ans) 3.000 participants Cf. <i>Déclaration politique de Durban</i> ⁵⁴ . Recommandations politiques par GPR2C ⁵⁵	11-15 novembre 2019 à Durban « Le logement a été un thème central des débats sur le droit à la ville ⁵⁶ »	CISDPDH « Hub du droit à la ville et des droits humains » coorganisé avec Gwangju, ODP, MC2CM, UNSRH et GPR2C.
Conseil des droits humains Présentation du rapport ⁵⁷ des lignes directrices relatives à la réalisation du droit au logement	<i>Conseil des droits de l'Homme</i> Février-mars 2020 Cf. <i>Contribution de CGLU</i> (GOLD et CISDP) ⁵⁸	UNSRH Leilani Farha
Crise du Covid-19		
Expérience d'apprentissage en ligne <i>Liens entre crise sanitaire et crise du logement</i>	1 ^{er} avril 2020, en ligne Changement de narratif Logement à défendre, comme protection dans le contexte de l'épidémie [Et plus largement : retour en force des Etats ?] Sans-abrisme Suspension des expulsions <i>Expériences.</i>	Coorganisé par CGLU-CISDP, ONU Habitat, Métropolis <u>Intervenants</u> UNSRH Leilani Farha Grigny , Philippe Rio ⁵⁹ Barcelone Montevideo Vienne Iztapalapa Bukavu Valence HIC , Adriana Allen (Pres.)
[Article] https://www.uclg-cisdp.org/fr/actualites/nouvelles/all%C3%A8gement-des-loyers-et-moratoires-sur-les-expulsions-%C3%A0-1%E2%80%99heure-du-covid-19	<i>Mise en avant de pratiques locales : réponses aux problèmes de logement à l'heure du Covid</i> - <i>Etats-Unis (Boston, Nouvelle Orléans)</i> - <i>Amérique Latine (Montevideo, Mexico)</i> - <i>Europe (Nantes, Barcelone)</i> - <i>Australie (Victoria)</i>	
Communauté de pratique de CGLU sur le logement. https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/FR-%20Rapport%20CoP%20Logement.pdf	En ligne , 22 mai 2020 <i>Inscription dans lignée du Shift/Déclaration.</i> Sujets : Logement après la pandémie Fonction sociale du logement Expériences depuis pandémie	Coorganisé par CISDP et Ville de Barcelone. Barcelone , Lucia Martin conseillère « niveau technique » Le Cap , conseiller Sotashe Paris , adjoint Ian Brossat

⁵⁴ « Right to housing » figure aux pages 3 et 4, évoqué parmi les « rêves pour 2030 » et un nouveau contrat social.

⁵⁵ https://issuu.com/uclgcglu/docs/right_to_the_city_policypaper

⁵⁶ <https://www.uclg-cisdp.org/fr/actualites/nouvelles/mise-en-%C5%93uvre-du-droit-au-logement-convenable-nourrir-les-d%C3%A9bats-du-congr%C3%A8s-de>

⁵⁷ https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/A_HRC_43_43_F.pdf

⁵⁸ https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/Guidelines%20for%20the%20implementation%20of%20the%20right%20to%20adequate%20housing_0.pdf

⁵⁹ Adhésion entre 2019 et début 2020 de Grigny ?

		Londres , adjoint Tom Copley Rivas Vaciamadrid (conseiller José Luis Alfaro) Montréal (Robert Beaudry) Valencia (Isabel Lozano) Plaine Commune (Patrick Braouzec) The Shift (ex UNSRH Leilani Farha) CGLU , Emilia Saiz
Contribution de la Commission CISDP à UNSRH https://www.uclg-cisd.org/sites/default/files/document/s/files/2021-06/Right2Housing%26COVID19.pdf	Août 2020 Thèmes : Logement convenable « Covid 19 et droit au logement » Voir quelles expériences citées :	UNSHR CISDP
Valence rejoint Villes pour le logement	3 décembre 2020 Thèmes et pratiques mises en avant	Valence CISDP
Consultation Communauté de pratique sur le logement de CGLU https://www.uclg-cisd.org/fr/actualites/nouvelles/consultation-avec-les-gouvernements-locaux-et-r%C3%A9gionaux-sur-la-discrimination	En ligne, 14 mai 2021 Bureau exécutif de CGLU	CGLU, CISDP UNSHR (Rajagopal) Emilia Saiz [1] Session Soria, Carlos Martinez Kitchener, maire Vrbanovic Mexico Villeurbanne Buenos Aires Sao Paulo Barcelone Villa Carlos Paz [2] Boston La Courneuve Montevideo Barcelone Nanterre Generalitat Catalogne Sfax
Conseil politique droit à la ville	25 octobre 2021 Nouveaux « horizons de l'agenda social de CGLU »	
STAGE [AVRIL-AOÛT 2022]		
Appel à contribution Rapport UNSRH « Droit au logement et changement climatique »	18 mai 2022	

LES VILLES POUR LE LOGEMENT CONVENABLE

Déclaration municipaliste des gouvernements locaux pour le
droit au logement et le droit à la ville

New York, le 16 juillet 2018

#citiesforhousing

À partir des avancées obtenues dans le cadre du Nouvel agenda urbain d'Habitat III (Quito, 2016) et de la démarche de la campagne mondiale "Make the Shift" – en faveur droit au logement – nous, les villes signataires, participons au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le suivi de l'Objectif de développement durable 11 (ODD11: D'ici 2030, «Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables»), avec le soutien de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et de Leilani Farha, Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur le logement convenable.

Nous, les gouvernements locaux, sommes l'administration publique la plus proche des besoins quotidiens des citoyens. Dans notre monde actuel, l'absence de financement national et étatique, la dérégulation des marchés, le pouvoir croissant des grandes entreprises de l'économie mondiale, la concurrence de plus en plus forte autour des biens immobiliers qui tendent à se raréfier, sont autant de facteurs pesant sur nos quartiers, fragilisant considérablement le tissu social et compromettant l'objectif d'atteindre la réalisation de villes égalitaires, inclusives et justes. Nous, représentants des administrations locales, croyons fermement que toutes les personnes devraient avoir véritablement accès à un « logement convenable », considéré par les Nations Unies comme étant un logement qui répond aux critères suivants : « abordabilité », « sécurité d'occupation », « habitabilité », « existence de services, matériels, installations et infrastructures », « accessibilité », « emplacement » et « respect du milieu culturel ».

Néanmoins, la spéculation immobilière, le logement à coût élevé, la réglementation inadéquate, la ségrégation socio-spatiale, l'insécurité d'occupation, les logements insalubres, le sans-abrisme, l'étalement urbain ou les extensions urbaines informelles privées des installations ou des infrastructures nécessaires, sont autant de phénomènes croissants qui menacent l'équité et la durabilité de nos villes. Compte tenu de cette situation, nous, les gouvernements locaux, ne pouvons pas rester en retrait et devons jouer un rôle central. Pour toutes ces raisons, nous appelons à l'action dans les domaines suivants.

01

Plus de compétences pour mieux réguler le marché immobilier

Nous exigeons plus de capacités juridiques et fiscales pour réguler le marché immobilier afin de combattre la spéculation et de garantir la fonction sociale de la ville.

Nous, les gouvernements locaux, demandons des outils de régulation et d'application pour protéger nos quartiers de la spéculation. En outre, nous avons besoin de nous doter d'outils pour protéger les usages du logement afin de garantir leur occupation par les personnes vivant dans les villes que nous représentons. Il nous faut également des instruments pour réguler le marché des loyers afin de protéger les locataires des bulles immobilières et protéger leur droit à une plus grande sécurité d'occupation. De même, nous exigeons des instruments pour mieux capturer les plus-values des opérations immobilières, tant des nouveaux projets immobiliers que de la rénovation urbaine, au bénéfice de l'intérêt général. Enfin, nous réclamons plus de compétences pour combattre les logements insalubres ou vacants.

02

Plus de fonds pour améliorer nos parcs de logements publics

Nous exigeons plus de ressources et nous engageons à augmenter les investissements pour renforcer l'offre de logement publics disponibles à la location dans tous nos quartiers.

Nous, les gouvernements locaux, exigeons plus de ressources et d'investissements pour consolider l'offre du parc de logements publics. Nous devons promouvoir des solutions originales qui répondent de manière proportionnelle à la gravité de la crise du logement et favoriser des alternatives novatrices, plus justes, plus durables, plus dynamiques et plus économiques. Le logement public devrait contribuer à créer des villes où tous les habitants sont égaux face à l'accès à un logement abordable. Cela devrait inclure son utilisation, parallèlement à des services publics et des systèmes de protection sociale financés de manière adéquate, afin de prévenir le sans-abrisme et de veiller à ce que personne soit dans l'obligation de dormir dans la rue. Nous devons par ailleurs garantir une répartition équilibrée du logement public sur l'ensemble du territoire urbain afin de permettre un accès équitable au logement, lutter contre la ségrégation socio-spatiale et alléger les tensions entre le centre et la périphérie.

03

Plus d'outils pour co-produire des solutions alternatives de logements public-privé-communautaire

Nous nous engageons à promouvoir des solutions résidentielles mixtes, qui ne sont ni exclusivement gouvernementales, ni fondées sur le profit commercial.

Nous, les gouvernements locaux, devons être en capacité de nous appuyer sur la force et le talent du tissu productif et social de nos villes pour coproduire des solutions mixtes, au lieu de nous concentrer sur des modèles de production du logement fondés sur le tout public ou le partenariat privé. Nous devons accorder la priorité aux subventions et aux exonérations fiscales pour la création de logements abordables. De plus, en fonction de l'option la plus adaptée à la situation de chaque ville, nous souhaitons porter l'ambition d'expérimenter les modèles liés entre autres exemples, aux coopératives de logement ou aux organismes fonciers solidaires (Community Land Trust) et à créer des opérateurs public-privé pour investir dans la création et la préservation d'un parc de logements locatifs abordable. De même, nous devons collaborer avec les organisations non gouvernementales et encourager la participation, l'autogestion et l'autonomisation des résidents en soutenant les bonnes pratiques telles que la conception collaborative ou l'auto-construction accompagnée.

04

Une planification urbaine qui combine logement convenable et quartiers de qualité, à la fois inclusifs et durables

Nous nous engageons à planifier des villes mixtes, compactes et polycentriques où le logement se développe dans un contexte équilibré et contribue à la durabilité sociale, économique et environnementale du tissu urbain.

Nous, les gouvernements locaux, devons promouvoir la densité des tissus urbains afin de combattre l'étalement urbain. Nous voulons lutter contre la dépendance aux véhicules privés et favoriser les pratiques d'aménagement qui privilégient des modes de déplacement doux en lien avec les réseaux de transports publics existants. Nous devons renforcer les tissus urbains existants et promouvoir les usages mixtes dans tous nos quartiers. Nous devons promouvoir l'équité du logement et les quartiers intégrés. Nous devrions aussi proposer des alternatives au phénomène d'expansion urbaine informelle, en agissant sur les causes qui les provoquent et non pas sur leurs victimes.

05

Coopération municipaliste des stratégies résidentielles

Nous voulons renforcer la coopération et la solidarité au sein des réseaux municipalistes qui défendent le logement abordable et des villes équitables, justes et inclusives en stimulant des stratégies de long terme à l'échelle métropolitaine.

Nous, les gouvernements locaux, nous engageons à coopérer afin d'échanger les connaissances et bonnes pratiques sur nos politiques urbaines et résidentielles. Nous nous proposons aussi d'unir nos forces pour réclamer plus de ressources et de compétences aux organismes supra-municipaux, aussi bien étatiques qu'internationaux. Nous voulons que le principe de subsidiarité puisse être appliqué au logement et aux politiques d'aménagement des gouvernements locaux et nationaux. De même, nous appelons les villes à former un front commun lorsqu'elles négocient avec des acteurs mondiaux ou des plates-formes numériques. En outre, nous nous engageons à pratiquer la solidarité métropolitaine pour surmonter les localismes en compétition, les tensions centre - périphérie et les déséquilibres territoriaux. Enfin, nous nous engageons à conclure des accords de ville qui transcendent les mandats gouvernementaux et garantissent la cohérence et la continuité des stratégies à long terme.

Villes participantes

Amsterdam
Barcelone
Berlin
Durban
Lisbonne
London
Montevideo
Montréal
New York
Paris
Seoul

